ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 40, NUMÉRO 1, QUÉBEC, 2011

Brèves 2

Avant-propos 3
Le comité de rédaction

Qui était Eugène-Étienne Taché? 4

L'influence de Westminster et de Paris sur l'hôtel du Parlement de Québec 5
James W. Macnutt

Quand la sculpture fait parler l'architecture : à propos des statues de la reine Victoria et du roi Édouard 11
Aude Gendreau-Turmel

Défis et responsabilités de l'entretien et de la restauration de l'hôtel du Parlement 16
Jean-François Cossette

Les jardins de l'Assemblée nationale : l'horticulture à son meilleur 22
Hélène Corriveau

Le « chantier du siècle » en grève 28
Frédéric Lemieux

Attentats à l'hôtel du Parlement 32
Frédéric Lemieux

L'affaire Mousseau-Charlebois 37
Frédéric Lemieux

Inauguration de l'exposition *Je me souviens* 40
Christian Blais

Acquisitions et découvertes récentes de la Section de la gestion des documents et des archives 42
Marise Falardeau

Les édifices de la démocratie par James W. Macnutt
Compte rendu 44
Pierre Skilling

Publications récentes 46

Élévation du campanile, Hôtel du Parlement

Dessin d'Eugène-Étienne Taché, 1882

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires
- Le 11 janvier 2011, André Marchand, député libéral de Laurier de 1970 à 1981.
- Le 25 janvier 2011, Montcalm Simard, député unioniste de Témiscouata de 1966 à 1973.
- Le 10 mars 2011, Guy Leduc, député libéral de Taillon de 1966 à 1976.
- Le 26 mars 2011, Laurent Lizotte, député libéral de Montmagny de 1960 à 1962.
- Le 11 avril 2011, André Raynauld, député libéral d'Outremont de 1976 à 1980.
- Le 17 avril 2011, Rémy Poulin, député libéral de Chauveau de 1985 à 1994.
- Le 29 avril 2011, Jean-Paul Noël, député libéral de Montréal–Jeanne-Mance de 1952 à 1956.
- Le 4 juillet 2011, Oswald Parent, député libéral de Hull de 1956 à 1976.

6 janvier 2011
- Le président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, assermente le premier commissaire à l'éthique et à la déontologie, M[e] Jacques Saint-Laurent, et le nouveau directeur général des élections, M. Jacque Drouin.

11 janvier 2011
- Le président de l'Assemblée nationale assermente le nouveau président de la Commission d'accès à l'information, M[e] Jean Chartier.

2 et 3 février 2011
- Yvon Vallières accueille quelque 250 délégués à l'occasion de la Conférence interparlementaire de la diversité des expressions culturelles (CIDEC). Les participants font un suivi de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par L'UNESCO. Par la même occasion, la Commission de l'éducation et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire (CECAC) se réunit à Québec.

10 février 2011
- Le président de l'Assemblée nationale invite les citoyens à célébrer, tout au long de l'année 2011, le 125[e] anniversaire de l'hôtel du Parlement. Plusieurs activités ont été organisées pour souligner cet anniversaire.

22 février 2011
- Prorogation de la 1[re] session de la 39[e] législature.

23 février 2011
- Ouverture de la 2[e] session de la 39[e] législature. Le premier ministre Jean Charest prononce le discours d'ouverture.

25 et 26 février 2011
- Le président de l'Assemblée nationale accueille les participants d'un deuxième colloque d'envergure internationale, organisé par la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, de concert avec l'Assemblée nationale, sous le thème *Plurielle et fière de l'être : la Francophonie parlementaire*.

17 mars 2011
- Michelle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012.
- Le ministre des Finances, Raymond Bachand, prononce le discours sur le budget.

1[er] avril 2011
- Démission du président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, député de Richmond.

5 avril 2011
- Élection du député de Westmount–Saint-Louis, Jacques Chagnon, à titre de président de l'Assemblée nationale. François Ouimet, député de Marquette, est nommé deuxième vice-président.

(Suite à la page 47)

AVANT-PROPOS

La fin de la construction de l'hôtel du Parlement, en 1886, est un moment marquant de l'histoire du parlementarisme québécois. Après plusieurs années d'errance à siéger dans des édifices inappropriés, les parlementaires québécois s'installent enfin dans un parlement digne de ce nom, conçu expressément pour leurs travaux et pour abriter des fonctionnaires de l'État.

L'ampleur de ce projet, sa complexité et sa richesse architecturale témoignent des hautes ambitions de son concepteur, Étienne-Eugène Taché, et du gouvernement de Charles-Eugène Boucher de Boucherville. Taché, entouré d'une équipe compétente, a su exprimer son grand talent et bâtir un édifice chargé d'une puissante signification en fixant dans la pierre l'existence politique et historique du Québec. Visionnaire, Taché a insufflé à son œuvre une vaste portée symbolique et collective pour sa patrie et pour les générations futures.

Ce qu'on appelle à l'époque le « chantier du siècle » a fourni de l'emploi à des centaines de travailleurs pendant plusieurs années. À la fin de 1886, la capitale est désormais dotée d'un édifice imposant et prestigieux qui, du haut de la colline, surplombe toute la ville. C'est une partie de cette richesse que le présent numéro du *Bulletin* vous permet d'apprécier.

Tout d'abord, James W. Macnutt démontre que si l'influence française du style Second Empire marque profondément l'œuvre de Taché, la disposition intérieure du parlement est en tout point fidèle à la plus pure tradition britannique. L'auteur, qui est avocat à Charlottetown, a par ailleurs publié un magnifique ouvrage sur les édifices parlementaires de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, lequel fut d'ailleurs construit à la même époque que le parlement de Québec.

Ensuite, l'historienne de l'art Aude Gendreau-Turmel évoque les deux statues disparues de la salle de l'Assemblée législative, en 1926, et montre de quelle façon la sculpture et les statues de l'hôtel du Parlement servent à mettre en valeur la mémoire, mais une mémoire qui, selon les époques, est changeante, voire même ambiguë.

L'architecte Jean-François Cossette, quant à lui, explique l'ampleur des défis qu'implique la conservation de cet édifice patrimonial unique. Les travaux de restauration de l'hôtel du Parlement créent d'importants chantiers qu'il faut concilier avec la vie parlementaire et le travail du personnel de l'Assemblée nationale. La variété des matériaux et la richesse de l'ornementation de l'édifice obligent à recourir à des spécialistes. De l'entretenir soigneusement pour qu'il traverse les décennies est un devoir envers les générations futures.

Hélène Corriveau, agronome, décrit la complexité de la gestion des jardins de l'Assemblée nationale. Du même coup, elle dévoile les défis que constitue l'entretien de l'un des lieux publics parmi les plus fréquentés de la ville; ce qui, bien entendu, le soumet à des règles de sécurité très strictes.

L'historien Frédéric Lemieux signe une série de trois articles qui relatent des incidents méconnus survenus durant la construction de l'hôtel du Parlement. Le premier est la grève des ouvriers du chantier de 1878, qui dégénère en émeute et force l'intervention de l'armée. Ensuite, l'auteur examine en détail le double attentat à la dynamite de 1884, qui endommage gravement la façade en construction. Le troisième article relate l'enquête parlementaire menée afin de faire la lumière sur le scandale Mousseau-Charlebois, une affaire marquée d'accusations de favoritisme, de pots-de-vin et de dépassements de coûts durant la construction de l'édifice.

Par la suite, Christian Blais fait un compte rendu de l'inauguration de l'exposition *Je me souviens*, qui s'est tenue le 19 mai dernier et qui propose aux visiteurs un condensé instructif de l'histoire de l'hôtel du Parlement.

Enfin, Marise Falardeau recense les dernières acquisitions et les découvertes de la Section de la gestion des documents et des archives de la Bibliothèque. L'Assemblée nationale est en effet fiduciaire de la mémoire parlementaire et d'un grand pan de l'histoire politique du Québec.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction

Qui était Eugène-Étienne Taché?

Eugène-Étienne Taché est né à Montmagny le 25 octobre 1836. Son père, Étienne-Paschal Taché, est présent sur la scène politique du Canada-Uni à titre de député, de ministre, de conseiller législatif et de premier ministre.

Le jeune Eugène-Étienne, après avoir reçu ses diplômes d'ingénieur et d'arpenteur, commence son apprentissage en 1856 sous la direction de l'architecte et arpenteur Frederick Preston Rubidge. En 1860, il parfait ses connaissances auprès de Charles Baillairgé, l'architecte le plus éminent de cette époque. L'année suivante, Taché est engagé au département (ministère) des Terres de la Couronne du Canada-Uni.

En 1867, un séjour en Europe lui donne l'occasion d'approfondir sa culture architecturale. En 1875, le gouvernement de Charles-Eugène Boucher de Boucherville donne le mandat à Taché de préparer les plans de l'hôtel du Parlement. Comme il n'a jamais suivi de formation en ce domaine, Taché s'adjoint deux architectes, Pierre Gauvreau et Jean-Baptiste Derome.

Dans les années 1880, il conçoit aussi l'ancien palais de justice de Québec[1] et le Manège militaire. Le style unique que Taché donne à ces édifices marque durablement la capitale; elle lui doit d'ailleurs une grande part du visage français que l'on admire encore aujourd'hui.

Ces projets ambitieux, Taché les réalise en marge de sa carrière de haut fonctionnaire.

Collection Assemblée nationale

En effet, depuis 1869, il est commissaire adjoint (sous-ministre) au département des Terres de la Couronne de la province de Québec. Depuis cette position, il participe de près à la finition, à l'aménagement et à la décoration de l'hôtel du Parlement jusqu'à son décès, en 1912.

L'année 2012 sera donc propice à rappeler la mémoire et à célébrer l'œuvre magistrale de celui qui a donné au Québec sa devise *Je me souviens* et son parlement.

1. L'édifice situé au 12, rue Saint-Louis est aujourd'hui connu sous le nom d'« Édifice Gérard-D.-Levesque ». Entièrement restauré en 1987, il accueille depuis une partie du personnel du ministère des Finances du Québec.

L'INFLUENCE DE WESTMINSTER ET DE PARIS SUR L'HÔTEL DU PARLEMENT DE QUÉBEC

James W. Macnutt
Avocat
(Texte traduit par le Service de traduction de l'Assemblée nationale, avec la collaboration de Frédéric Lemieux, Geneviève Court et Pierre Skilling)

L'hôtel du Parlement de Québec, dont la construction se termina en 1886, fut conçu pour refléter la dualité de la situation culturelle et constitutionnelle du Québec au sein du Canada. Le Québec étant à la fois province du Canada et légataire des valeurs juridiques, linguistiques et culturelles de la France, l'architecte Eugène-Étienne Taché décida de réunir dans l'hôtel du Parlement les éléments architecturaux des traditions britannique et française.

Le lien avec la tradition britannique était particulièrement important lorsque l'édifice fut construit. Les habitants du Québec étaient à cette époque des sujets britanniques. La procédure et le protocole parlementaires de leur Assemblée législative étaient calqués sur le modèle britannique (dit de Westminster) en vigueur au Parlement de la Grande-Bretagne, au Parlement du Canada et dans les autres provinces canadiennes. De même, l'édifice fut pendant longtemps désigné comme le « palais législatif » (*Legislative Building*), suivant la tradition britannique.

L'hôtel du Parlement est construit dans le style Second Empire. Ce style devint populaire au XIX[e] siècle, sous le règne de l'empereur Napoléon III (1852-1870), à la suite de la reconstruction massive de grands secteurs de la rive droite de la Seine, à Paris, selon les plans du baron Georges-Eugène Haussmann. Ce dernier introduisit les éléments architecturaux typiques du style Second Empire dans le nouveau palais du Louvre, un agrandissement de l'édifice construit au XVII[e] siècle et conçu par François Mansart. Haussmann donna aux toits de ce bâtiment la même pente que celle dessinée par Mansart (toit mansardé) et, comme ce dernier, choisit d'utiliser des éléments décoratifs de style Renaissance.

Chose curieuse, le style Second Empire se transforme avec les années en deux versions très différentes. L'une d'elle, apparue en Angleterre, inclut les toits mansardés et accorde une grande place aux éléments d'ornementation de style italien. C'est cette variante qui traversa l'Atlantique

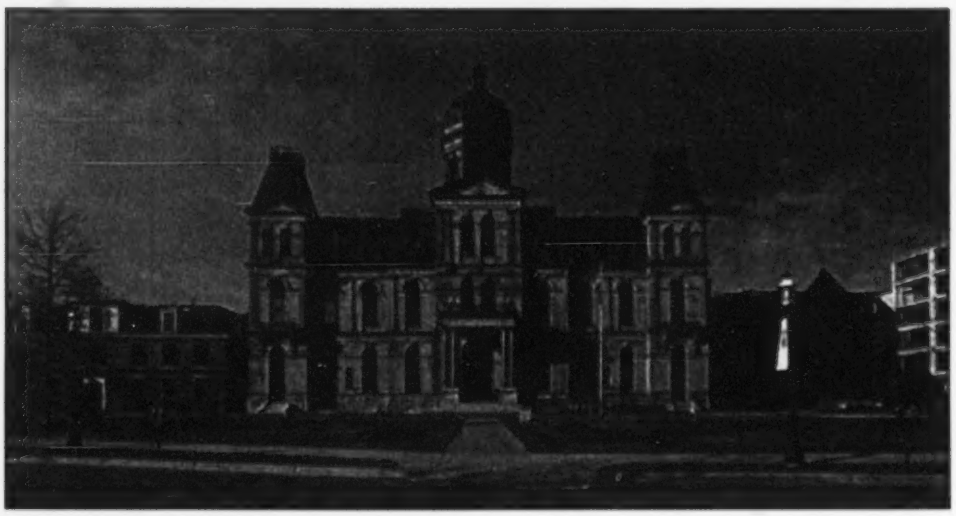

Édifice de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, élévation avant, place du Parlement, Fredericton. Malgré certaines similitudes avec le parlement québécois, cet édifice inauguré en 1882 est un exemple de la version anglo-américaine du style Second Empire. À Québec, Taché s'inspire plutôt du style Second Empire tel qu'il est incarné dans le palais du Louvre.

Photo : Michael Needham
© James W. Macnutt

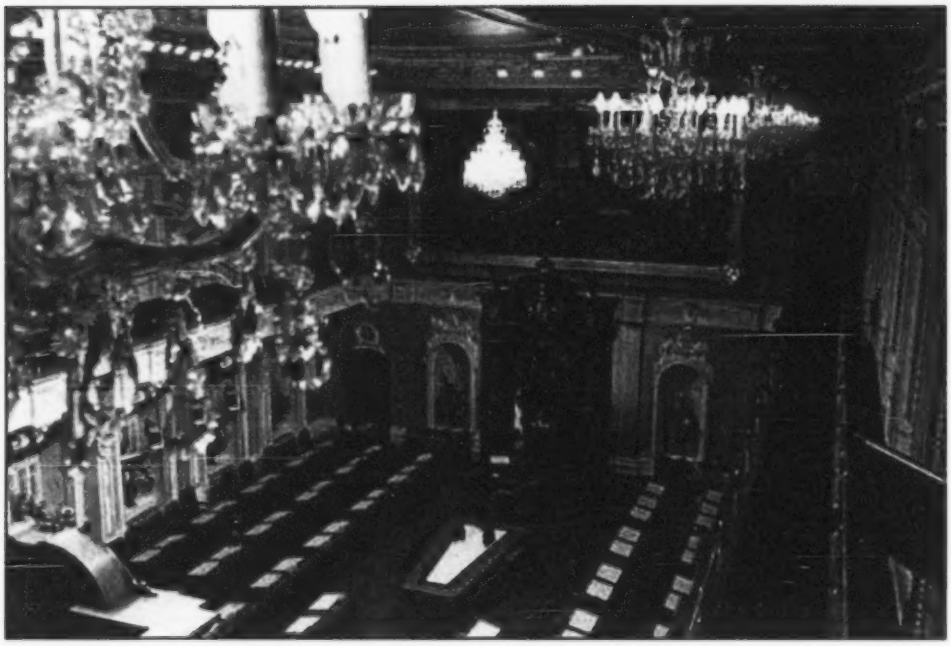

Salle de l'Assemblée nationale du Québec.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

pour prendre, aux États-Unis, sa forme nord-américaine, largement incorporée à la construction d'édifices laïcs, comme les hôtels de ville et les palais de justice, et à l'architecture résidentielle.

La seconde version se caractérise par l'utilisation des éléments d'ornementation inspirés de la Renaissance française privilégiés par Mansart dans le palais du Louvre. Taché puisa dans ces composantes lorsqu'il dressa les plans de l'hôtel du Parlement de Québec.

Le style Second Empire se distingue par les éléments architecturaux suivants :

- toit mansardé percé de lucarnes dans sa partie basse;
- pavillons faisant saillie de part et d'autre de la façade du bâtiment;
- sous-sol surélevé au revêtement de pierre habituellement bouchardé ou rustiqué;
- dôme central souvent soutenu par une tour et surmonté d'un lanterneau permettant une prise de lumière à l'intérieur du hall central;
- extérieur décoré de colonnes jumelées, habituellement d'ordre corinthien;
- faîte en fonte ou en fer forgé sur le toit et sur les surfaces proéminentes comme les balcons;
- composition symétrique des fenêtres et des portes, imposante entrée centrale au rez-de-chaussée souvent dotée d'un portique, parfois sous forme de porte cochère;
- intérieur richement décoré dans le style néo-Renaissance ou Renaissance italienne (souvent une combinaison des deux).

L'hôtel du Parlement de Québec présente donc toutes ces caractéristiques propres au style Second Empire.

L'élévation avant de l'hôtel du Parlement est une composition d'éléments qui s'enchaînent dans un agencement similaire à celui de l'édifice du Parlement d'Ottawa (édifice du Centre) construit en 1863. Ainsi, la façade est divisée en sections, dont certaines font saillie sur le devant de l'édifice, rompant la monotonie et ajoutant à l'intérêt architectural du bâtiment. Trois saillies principales ornent la façade, chacune formant une tour, appelée « pavillon » en

Chambre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme à Québec, les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement siègent à la droite du président.

Photo : Michael Needham
© James W. Macnutt

architecture. Le pavillon central s'élève au-dessus de l'édifice principal, dont la hauteur équivaut à huit étages, pour aboutir dans un faîte orné d'une couronne en fonte et en fer forgé où flotte le drapeau du Québec. Ce pavillon est semblable à la tour centrale de l'édifice du Parlement d'Ottawa, dotée quant à elle d'une horloge et d'une porte cochère. La façade principale comporte de nombreuses niches abritant des statues de personnages historiques, conformément au thème néoclassique qui caractérise la composition architecturale de l'édifice.

L'assemblage externe du bâtiment fut également fortement influencé par le nouveau palais de Westminster (1850), conçu par Sir Charles Barry et son assistant Augustus Welby Pugin. L'hôtel du Parlement de Québec s'inscrit donc dans la vaste tradition architecturale britannique et canadienne, tout en intégrant de façon substantielle de nombreux éléments d'ornementation de la tradition française.

On trouve un exemple de la version anglo-américaine du style Second Empire dans l'édifice de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Cette province compte beaucoup d'Acadiens ayant des liens historiques avec la culture et la langue française. Le style que choisit en 1880 l'architecte J. C. Dumaresq intègre des éléments de style Second Empire, populaires à l'époque aux États-Unis, qui sont présents également dans de nombreux édifices publics partout au Canada.

Le style Second Empire de l'hôtel du Parlement de Québec ne s'inspire pas de la variante de la Renaissance italienne privilégiée par Dumaresq. À Québec, les ornements de la Renaissance française du palais du Louvre sont à l'honneur.

La disposition intérieure des lieux rappelle celle de l'édifice du Centre du Parlement d'Ottawa (1863) et du nouveau palais de Westminster (1850). Cette configuration s'est imposée après des siècles de fonctionnement du système parlementaire britannique. Ainsi, lorsqu'on pénètre dans le parlement de Westminster, on trouve la chambre principale à droite (Chambre des lords) et la chambre secondaire (Chambre des communes) à gauche. Remontant au XVI[e] siècle, cet ordre de préséance fut établi très tôt dans l'évolution du système parlementaire anglais.

Au Québec, le Conseil législatif, dont les membres sont nommés par l'exécutif (pouvoir que seul le roi exerçait autrefois), conserve cette prépondérance symbolique. Celle-ci s'explique aussi par les liens de la Chambre haute avec le roi ou le représentant de la couronne (qui vient y prononcer le discours du trône) ainsi que par son pouvoir de rejeter des projets de loi adoptés par l'Assemblée législative. Ce pouvoir tomba en désuétude au fil du temps.

L'importance du Conseil législatif diminue avec l'avènement du gouvernement responsable au XIX[e] siècle. Quoique électif pendant quelques années avant 1867, le Conseil finit par perdre sa prépondérance constitutionnelle au profit de l'Assemblée législative. Cette dernière tire sa légitimité du fait qu'elle est composée de personnes élues directement par les gens habilités à voter.

Toutefois, au Moyen-Âge, le rôle de la Chambre élective en Angleterre était très limité. Son domaine d'autorité le plus important était l'approbation des taxes et des crédits liés aux activités courantes du gouvernement. Bien que l'Assemblée législative du Québec disposât d'un certain pouvoir législatif, dont celui d'adopter des projets de loi d'application générale dans la province, ceux-ci pouvaient être rejetés par le Conseil législatif ou par le lieutenant-gouverneur.

Dans un édifice abritant un Parlement de type britannique, la disposition des lieux et des éléments d'ornementation attribuent aux Chambres des fonctions qui leur sont propres. Tout l'environnement détermine les rôles constitutionnels qui, traditionnellement, donnent la primauté à la couronne, aux conseillers législatifs nommés par elle, et, finalement, aux représentants élus par le peuple.

Par conséquent, le représentant de la couronne apparaît dans la Chambre la plus symboliquement prestigieuse de l'édifice – le Conseil législatif, situé à droite. Tout autre endroit où ces fonctions seraient exercées diminuerait la portée du protocole et des prérogatives de la couronne. Suivant ce principe, la Chambre basse élue ne doit pas être le lieu où s'exercent les privilèges de la couronne. Pour cette raison, cette Chambre est située à gauche, conformément aux divisions intérieures typiques des édifices

Salle du Conseil législatif du Québec.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

La salle du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick, dont la configuration d'origine a été modifiée, est plus petite que celle de l'Assemblée nationale du Québec. Elle reflète le déclin du Conseil législatif au profit de la Chambre élue. Le Conseil législatif a été aboli dès 1892 au Nouveau-Brunswick.

Photo : Michael Needham
© James W. Macnutt

législatifs conçus au XVIII[e] et au début du XIX[e] pour abriter un Parlement de type britannique.

Pourtant, on remarque un contraste intéressant entre cette tradition, présente à l'hôtel du Parlement de Québec, et celle de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Cette dernière, pourtant construite seulement quelques années avant le parlement de Québec, reflète dans son aménagement intérieur une diminution de prestige du Conseil législatif au profit de la Chambre élue. Non seulement la Chambre haute n'est-elle pas située à droite, sa position prééminente traditionnelle, mais elle se trouve de plus au deuxième étage de l'édifice. En outre, suivant la conception traditionnelle, la Chambre haute serait normalement de même dimension que la Chambre élue même si moins de parlementaires y siègent. Or, à Fredericton, la salle du Conseil législatif est de dimension inférieure à celle de l'Assemblée.

Toujours selon la tradition, les éléments décoratifs présents à l'Assemblée législative devaient être moins riches et symboliques que ceux du Conseil législatif, de manière à refléter les liens étroits entre ce dernier et la couronne, qui en nomme ses membres. Tel est le cas à la Chambre des lords comparativement à la Chambre des communes de Westminster ainsi qu'au Sénat canadien par rapport à la Chambre des communes d'Ottawa. À Fredericton, au contraire, la Chambre haute est plus sobrement décorée que l'Assemblée législative. À Québec, Taché fait quant à lui prévaloir l'aménagement traditionnel lorsqu'il conçoit l'hôtel du Parlement.

La décoration dans ce type de parlement donne au rôle de chaque acteur son identité et une dignité conforme à ses traditions. L'utilisation de la couleur en est un bon exemple. Ainsi, la Chambre haute se reconnaît par ses murs peints en rouge, et d'un rouge au ton particulier. Ceux de l'Assemblée législative étaient peints en vert, tandis que le bleu était en usage à la bibliothèque parlementaire. Ces couleurs, tout comme les autres éléments décoratifs traditionnels, sont utilisées pour établir une continuité avec la source du pouvoir qu'est la couronne. En 1978, les murs de la Chambre basse du parlement du Québec ont été repeints en bleu pour des raisons pratiques : la nouvelle couleur assurait une meilleure prise d'images pour la télédiffusion des débats, instaurée cette année-là.

De plus, la configuration intérieure des deux Chambres législatives s'inspire de celle de Londres. Là-bas, la Chambre des lords et la Chambre des communes furent construites dans le nouveau palais, sur le modèle de la première Chambre des communes du palais de Westminster de l'époque médiévale.

Après le XVI[e] siècle, la chapelle St. Steven, construite au Moyen-Âge, abrita la Chambre des communes de la Grande-Bretagne. Les rangées de sièges disposées en pente font face à une allée centrale. L'entrée de la salle située à une extrémité de l'allée était le point de départ d'un parcours processionnel qui se terminait à l'autre extrémité de l'allée, sur un dais surélevé où étaient auparavant l'autel et les sièges réservés aux ecclésiastiques présidant les offices.

Le dais fut remplacé par un siège destiné à la personne élue par les députés à titre d'« Orateur » et de principal administrateur des Communes. Le rôle de l'« Orateur », aujourd'hui appelé « président », est de diriger les travaux de la Chambre et, à titre de personnage parlementaire principal, toutes les interventions et toutes les questions de règlement et de privilège lui sont adressées. C'est le propre d'une assemblée législative de type britannique d'établir ses règles de gouvernance et d'être l'unique organe habilité à les faire respecter. Cette autorité peut même aller jusqu'à la tenue de procès contre des députés, dans certains cas prévus par la coutume ou par le règlement de la Chambre.

La « barre de la Chambre » constitue un rappel concret du pouvoir d'autoréglementation que possède la Chambre élue. À l'entrée, cette barre crée une barrière physique empêchant l'accès à la salle ou établissant de façon symbolique le point limite au-delà duquel « l'étranger à la Chambre » ne peut s'avancer sans l'autorisation expresse du président. On appelle « étranger à la Chambre » toute personne qui n'a pas été élue et admise à titre de député. À Québec, la barre du Conseil législatif a été retirée en 1968 à l'occasion de rénovations.

La conception architecturale de Taché, conjuguée à la souplesse du système parlementaire britannique, a permis des adaptations à la suite des réformes parlementaires, comme l'abolition du Conseil législatif en 1968. L'Assemblée législative devint l'Assemblée nationale, puis l'appellation d'« Orateur » fut remplacée par celle de président de l'Assemblée nationale, mais le président conserve le même rôle et les mêmes pouvoirs que l'« Orateur ». Tous ces changements n'empêchent cependant pas la forme, le protocole et le style de gouvernance à l'Assemblée nationale de demeurer profondément ancrés dans le système parlementaire britannique.

L'année 2011 marque le 100[e] anniversaire de la création de l'Association parlementaire du Commonwealth, dont l'Assemblée nationale du Québec est membre. Cette appartenance rappelle combien le système parlementaire de Westminster est répandu à travers le monde. Plus de 170 parlements membres de cette association partagent les mêmes règles, procédures et précédents. Ils ont aussi en commun les mêmes idéaux et objectifs de gouvernance parlementaire et démocratique. L'année 2011 est également l'occasion de célébrer le 125[e] anniversaire de l'Assemblée nationale du Québec et ses liens traditionnels avec les parlements du monde entier.

L'hôtel du Parlement de Québec fut conçu pour abriter un corps législatif fonctionnant selon les principes du système parlementaire britannique. Ces traditions se reflètent jusque dans la configuration des lieux où se déroulent les différentes activités parlementaires ainsi que dans le protocole et les procédures en usage : la tenue de débats, le rôle du président ainsi que l'autorité et la préséance accordées au premier ministre et aux ministres. Ces éléments constituent les fondements du parlementarisme britannique.

QUAND LA SCULPTURE FAIT PARLER L'ARCHITECTURE : À PROPOS DES STATUES DE LA REINE VICTORIA ET DU ROI ÉDOUARD

Aude Gendreau-Turmel
Étudiante en histoire de l'art, 2e cycle
Université Laval
Chercheure invitée
Université de Colombie-Britannique

Si l'expression *Je me souviens* domine la porte principale du parlement de Québec avant même qu'elle ne devienne devise provinciale, c'est sans aucun doute pour confirmer l'orientation du programme décoratif de l'édifice. Le parlement constitue un véritable monument, œuvre destinée à entretenir la mémoire collective. Dès qu'il obtient le contrat de réalisation du parlement de Québec, dont la construction s'échelonne de 1877 à 1886, Eugène-Étienne Taché forme un comité constitué de l'architecte-ingénieur Pierre Gauvreau et de Napoléon Bourrassa, un artiste très polyvalent. Vraisemblablement, l'architecte autodidacte souhaite combler les lacunes que suppose son absence de formation reconnue dans ce domaine. Surtout, il affirme sa volonté de concevoir l'architecture et le décor de manière intimement liée pour créer un monument au programme décoratif cohérent [1]. L'ensemble des composantes artistiques de ce bâtiment institutionnel, qui représente le Québec auprès de la nation canadienne naissante, vise à mettre en valeur une mémoire. Reste à savoir de quelle mémoire il s'agit. Si l'architecture et la sculpture de bas-relief s'allient pour célébrer l'identité canadienne-française, il semble que ce soit un peu différent pour le programme statuaire. Les statues aujourd'hui disparues de la reine Victoria et du roi

En concevant les plans du parlement québécois, annexés au contrat de construction signé en 1883, Eugène-Étienne Taché inscrit sous les armes de la province de Québec, au-dessus de la porte principale du parlement, la phrase *Je me souviens*.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

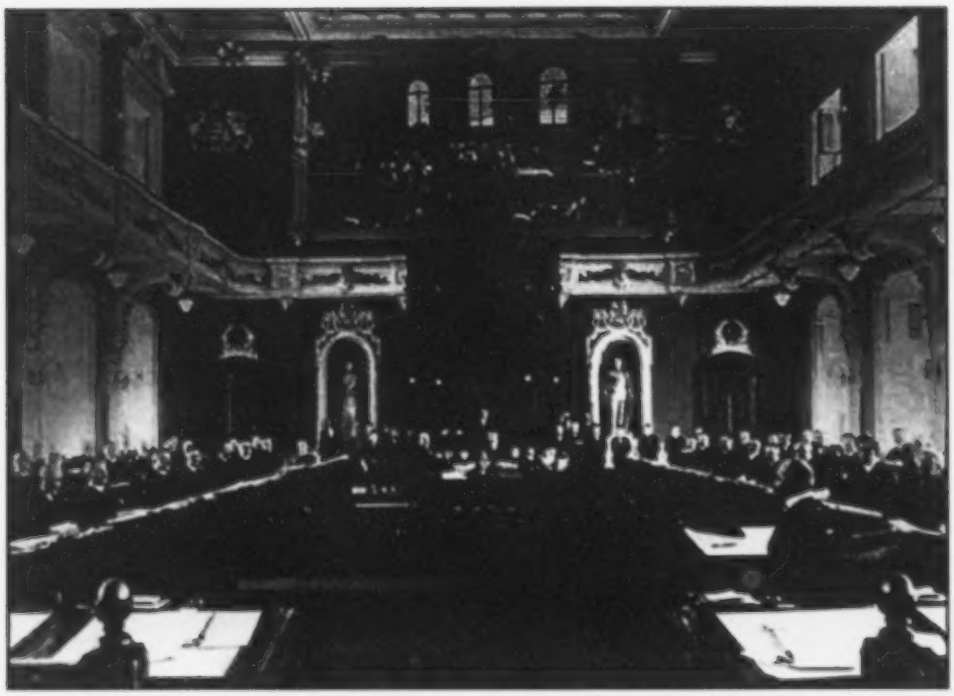

La salle de l'Assemblée législative à l'époque où étaient installées les statues de la reine Victoria et du prince Albert, de part et d'autre du siège de l'orateur.

Collection Assemblée nationale

Édouard nous mettent sur la piste d'un certain décalage dans la symbolique mémorielle du monument.

De nos jours, l'étude de la statuaire du bâtiment mène à considérer uniquement l'extérieur de l'hôtel du Parlement. Or, il fut un temps où deux des nombreuses niches intérieures, aujourd'hui vides, étaient bel et bien occupées. De 1911 à 1926, trônaient les statues de la reine Victoria et du roi Édouard de part et d'autre du siège du président de la Chambre, dans la salle de l'Assemblée législative. La présence monarchique au cœur de la Chambre des élus du peuple venait rappeler à qui appartenait ultimement le pouvoir au Canada[2]. Rares en sont les photographies, et leur qualité médiocre ne nous permet pas de porter une juste appréciation de l'œuvre sculptée. À en croire les journalistes au lendemain de leur disparition, elles étaient d'une esthétique douteuse :

> Il [l'artiste] les avait ornées d'un embonpoint formidable et leur avait donné une physionomie d'abrutis prospères. [...] Qui l'eût cru? La reine Victoria travestie en matrone poissarde! Le roi transformé en vieux rentier, ancien commis de bar en retraite et engraissé à la bière[3]!

Exécutées en 1910 par Joseph Saint-Charles, ces statues réalisées du vivant de Taché furent sans doute présentes au sein de l'Assemblée législative de manière conforme aux souhaits de l'architecte. La statuaire publique, par sa valeur commémorative, inscrit un message au cœur de l'espace public. Du coup, l'œuvre, d'abord produit artistique, devient aussi un instrument idéologique et politique de choix[4]. Leur médiocre qualité plastique n'affectait pas l'importance de leur fonction idéologique et politique. D'ailleurs, le propos politique que véhiculaient ces sculptures leur accordait une grande valeur d'ensemble, car il faisait ressortir de l'architecture une symbolique institutionnelle. Plus qu'une simple adaptation, le retrait de ces deux sculptures transfigure la mémoire que célèbre le monument. Voyons donc d'un peu plus près.

Alors que l'épiderme du parlement affirme les origines françaises de la patrie,

son ossature s'ancre profondément dans la culture canadienne. Si la majorité des architectes de l'époque sont influencés par les travaux du nouveau Louvre, de style Second Empire, Taché prend plutôt le vieux Louvre pour modèle[5]. Le style Renaissance française renvoie donc au Louvre, à l'époque où celui-ci était résidence royale, siège du pouvoir français dont dépendait la Nouvelle-France et sa capitale, Québec. Force est de reconnaître la signification d'un tel choix : les Canadiens français ne s'associent pas à la France contemporaine, mais à la France royaliste, celle de leurs origines. En contrepartie, le parlement de Québec possède une organisation spatiale enracinée dans le système institutionnel britannique, qui reprend celle du parlement d'Ottawa (1859-1876), elle-même inspirée de celui de Londres (1836-1868). En fait, le plan de ces édifices est conçu pour exprimer un équilibre symbolique entre les élus du peuple et les représentants nommés, en situant la Chambre des communes en un pendant symétrique de la Chambre du Sénat (ou, dans le parlement de Québec, salle du Conseil législatif). La reprise de cette disposition spatiale pourrait sembler être une solution simple, guidée par un souci principalement fonctionnel d'organisation d'un Parlement bicaméral. Voilà précisément pourquoi les statues de la reine et du roi y logeaient; leur présence explicitait solennellement cette filiation symbolique du Parlement de Québec avec le parlementarisme britannique. La parenté stylistique entre les parlements canadien et britannique, tous deux d'inspiration néogothique, un style aux connotations profondément nationales dans la Grande-Bretagne du XIX[e] siècle, témoigne beaucoup plus fortement de cette filiation que ne le fait le parlement de Québec. Néanmoins, l'emprunt du plan anglais demeure une affirmation d'appartenance de la province de Québec au dominion. Malgré son enveloppe française, en son for intérieur, l'hôtel du Parlement de Québec est modelé selon les règles architecturales du parlementarisme britannique. Une idée que renforçaient clairement les statues des souverains installées dans la salle de l'Assemblée législative, et qui, aujourd'hui, en leur absence, est beaucoup plus difficilement perceptible.

Dans le même esprit, la sculpture en bas-relief s'harmonise à l'architecture, car toutes deux fixent l'identité d'une population majoritairement d'origine française placée sous juridiction britannique. Ainsi, les armoiries de la province de Québec amalgament différents emblèmes mettant

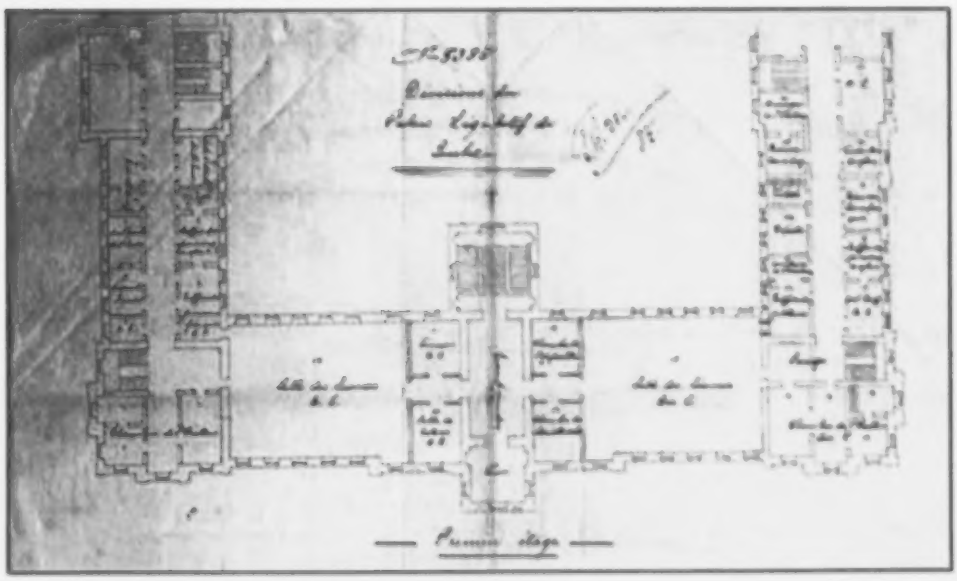

Plan de l'hôtel du Parlement de Québec, 1885 (détail). La disposition des lieux montre que l'intérieur de l'édifice est modelé selon les règles architecturales d'un parlement de type britannique.

Collection Assemblée nationale

Le monogramme VR (*Victoria Regina*) figure au-dessus des niches qui abritaient les fameuses statues.

Collection Assemblée nationale
Photo : Francesco Bellomo

à l'honneur les origines francophones de la population, dans le respect de l'apport britannique pour l'histoire du Québec. On y superpose, en tant qu'équivalences, la fleur de lys, le lion (ou léopard) et la feuille d'érable, respectivement symboles du Régime français, du Régime anglais et des deux provinces du Canada-Uni. Par ailleurs, le hall d'entrée du bâtiment est décoré des emblèmes floraux de l'Écosse et de ceux de l'Irlande, témoignant de leur apport démographique et historique au peuplement du Québec. Ainsi, lors de la réalisation du parlement, on reconnaît aisément l'hétérogénéité culturelle des citoyens qui peuplent la province. Ici et là, les monogrammes « VR », pour *Victoria Regina*, ornent les parois murales du parlement en l'honneur de l'autorité suprême, la reine Victoria.

Contrairement aux autres éléments du programme décoratif, qui devaient tous

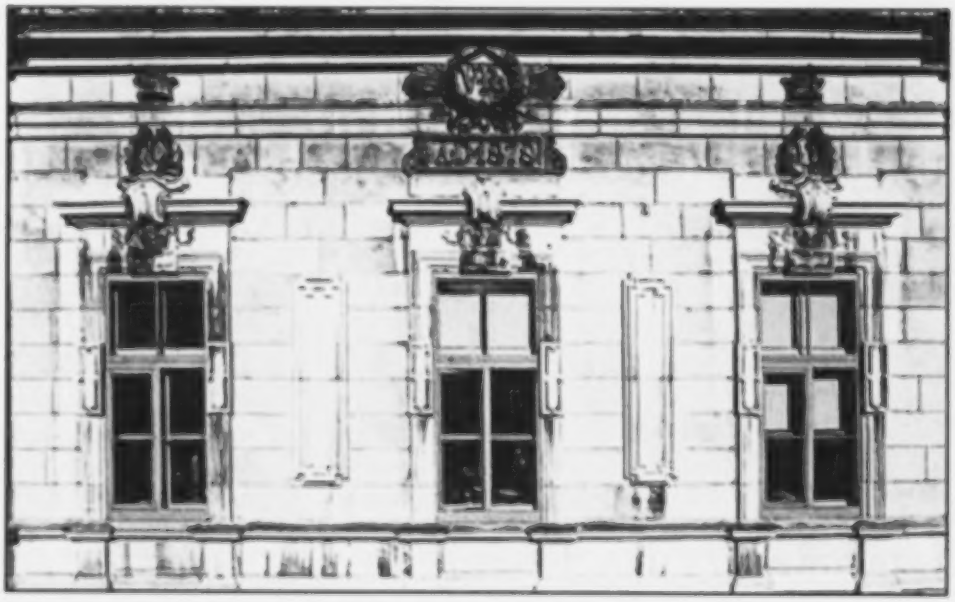

Le monogramme VR (*Victoria Regina*) est également visible à l'extérieur du bâtiment, au-dessus de la porte centrale de l'aile Grande Allée.

Collection Assemblée nationale
Photo : Francesco Bellomo

être réalisés simultanément, l'approche préconisée pour la mise en place de la statuaire publique du monument est assez novatrice. Un nombre considérable d'emplacements sont laissés vacants pour permettre aux générations futures de célébrer la mémoire de ceux qui leur seraient dignes d'estime[6]. On spécifia tout de même que les piédestaux étaient destinés à recevoir les statues des grands hommes du XIX[e] et XX[e] siècle[7], une consigne qui n'a pas été respectée. Comme l'ont montré Luc Noppen et Gaston Deschênes, l'ordre de présentation de certaines sculptures est inversé, l'ordre de réalisation des sculptures n'est pas respecté, on omet de couler dans le bronze certaines personnalités, mais surtout, on rend hommage aux héros du Régime français aux dépens des représentants d'autres périodes historiques[8]. En privilégiant la représentation de personnalités illustres du Régime français plutôt que celle d'époques plus récentes, les intervenants du XX[e] siècle transfigurent la symbolique mémorielle du monument. La survalorisation du Régime français, dont témoigne la statuaire en façade du parlement, est propre à la quête identitaire québécoise. En prolongeant dans la longue durée la réalisation du programme statuaire du parlement, on en permit involontairement la modification. Ainsi, la mémoire qu'incarne la statuaire de l'hôtel du Parlement ne correspond plus tout à fait à celle d'une province célébrant ses origines plurinationales et les différentes périodes de son histoire, telle que symbolisée dans l'architecture et la sculpture de bas-relief.

Permettre aux générations futures, comme l'a fait Taché, de choisir les héros dont ils souhaitent entretenir la mémoire n'implique en aucun cas l'acceptation du retrait de certaines œuvres qu'ils n'estimeraient plus dignes de mémoire. On peut donc s'interroger sur les conséquences qu'a eu le retrait des œuvres de Saint-Charles sur la logique artistique du monument. Le décalage dans la symbolique mémorielle du parlement témoigne de la construction identitaire des Québécois, qui se reconnaissent davantage dans le Régime français que dans les symboles de la monarchie. Invoquer des raisons esthétiques pour motiver le retrait des statues de la reine et du roi n'aurait-il pas offert un prétexte recevable pour éviter d'attaquer directement la légitimité du pouvoir monarchique au Canada? Même s'il fut vrai que ces réalisations n'embellissaient pas le monument, il demeure que les statues de la reine et du roi, grâce à leur sens idéologique et politique, participaient à l'intelligibilité du concept architectural. Elles mettaient en évidence que la distribution spatiale intérieure du parlement de Québec est la même que celle des parlements de Londres et d'Ottawa. Soustraire à ce monument une part de sa statuaire d'origine a brouillé l'accès à sa symbolique architecturale.

---

1. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'hôtel du Parlement : témoin de notre histoire*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1996, p. 137.
2. À l'époque de la construction du parlement, le Canada est encore une colonie, car le statut de Westminster (1931) n'est pas encore signé. La reine possède donc un pouvoir réel.
3. *Le Soleil*, 27 janvier 1926, cité dans : Gaston Deschênes, *Le parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes*, Québec, Éditions MultiMondes, 2005, p. 261.
4. Chantal Georgel, « Les historiens et la statue », *La statuaire publique au XIX[e] siècle*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine, 2005, p. 25.
5. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, Québec, Éditions MultiMondes, 1998, p. 72.
6. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *op. cit.*, p. 141.
7. Gaston Deschênes, *op. cit.*, p. 181.
8. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *op. cit.*, p. 146, 149.

DÉFIS ET RESPONSABILITÉS DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION DE L'HÔTEL DU PARLEMENT

Jean-François Cossette
Architecte
Direction de la gestion immobilière
et des ressources matérielles

Quand notre mission consiste à assurer la préservation d'un édifice aussi précieux que l'hôtel du Parlement, il incombe de garder constamment à l'esprit non seulement la symbolique profonde que ce lieu incarne, mais aussi l'utilisation quotidienne qu'en font les femmes et les hommes qui façonnent le Québec d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi il est impératif que les travaux d'intendance autant que les projets de grande envergure soient planifiés de façon à assurer le respect, la préservation et la pérennité de l'immeuble, tout en évitant de perturber les activités quotidiennes des parlementaires, des employés et des citoyens.

Ces travaux que doit réaliser la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles se répartissent dans diverses catégories : l'**entretien** préventif des éléments en bon état de conservation, la **restauration**, qui consiste à réparer ce qui est endommagé, la **rénovation**, qui vise à remplacer les éléments de bâtiment vétustes par de nouvelles composantes respectant les normes contemporaines et, enfin, l'**amélioration,** qui a pour objet l'ajout de services ou d'éléments nouveaux.

La technologie des services mécaniques et électriques en matière de bâtiment installée en 1886 nous paraît bien évidemment rudimentaire en comparaison de celle du 21e siècle. Il est toutefois intéressant de remarquer que l'hôtel du Parlement est soumis, dès les premières années, à de nécessaires travaux d'amélioration intégrant des nouvelles technologies qui changeront la vie des citoyens d'alors puis celle des générations futures. Si le téléphone et

Sculpteurs à l'œuvre pendant le chantier de restauration d'une partie de la façade principale de l'hôtel du Parlement à l'été 2010.

Collection Assemblée nationale

Collection Assemblée nationale 2010

l'électricité nous paraissent depuis longtemps des services indispensables aux activités quotidiennes, il faut comprendre que leur installation dans un bâtiment du XIX[e] siècle s'est faite progressivement, au rythme de leur disponibilité et de la volonté des décideurs de les intégrer.

À titre d'exemple, de 1877 à 1910, les milliers de lettres envoyées et reçues par le ministère des Travaux publics témoignent des travaux d'amélioration réalisés dans l'édifice initial. D'abord doté d'un système d'éclairage au gaz et d'un système de « sonneries électriques » dans les corridors et la « salle des messagers », l'hôtel du Parlement verra, à partir de 1895, l'éclairage électrique se répandre. Le sous-ministre de l'époque, Siméon LeSage, accepte la soumission de la Compagnie électrique de Montmorency pour la pose de 200 lampes incandescentes dans la salle de l'Assemblée législative et de 23 dans la « Chambre de l'orateur ». L'année suivante, le ministère accepte de faire éclairer la salle du Conseil législatif à l'électricité. Elle sera de plus en plus utilisée alors que l'installation de nouveaux appareils et du câblage électrique gagne graduellement le reste de l'édifice. En 1900, après avoir effectué une comparaison des coûts entre l'éclairage au gaz et celui à l'électricité, le ministère des Travaux publics adopte l'éclairage électrique.

De la même façon que le gaz a cédé le pas à l'électricité, une compagnie avait suggéré, en décembre 1896, de remplacer les ascenseurs fonctionnant à l'eau par des ascenseurs électriques. Les Travaux publics n'opéreront ce changement qu'en 1908, non sans s'être plaints continuellement à la Ville de Québec du manque de pression de l'aqueduc municipal[1].

Pendant les deux premières décennies d'existence de l'hôtel du Parlement, on constate que les interventions majeures furent des rénovations et des améliorations technologiques découlant principalement de l'arrivée de l'électricité. Cependant, un important aménagement de nature esthétique fut l'installation d'un couronnement en fonte sur la tour principale en 1895. Treize ans plus tard, il est décoré de lumières électriques qui, lorsque allumées, témoignent que les parlementaires siègent.

Collection Assemblée nationale 2010

La diversité des éléments dont nous assurons aujourd'hui l'entretien constitue un ensemble complexe qu'il faut protéger des affres du temps et des intempéries. Il y a bien sûr des éléments extérieurs, tels que les fenêtres, les fondations, les gouttières, le parement de maçonnerie et la toiture, dont le maintien en bon état fait appel à des spécialités fort différentes.

À l'intérieur du bâtiment, les nombreuses composantes architecturales, tels les plâtres, le décor sculpté dans le bois ou les planchers, requièrent une attention particulière. Plus encore, on doit y intégrer des composantes technologiques qui, obligatoirement, nécessitent d'être adaptées et maintenues dans un état optimal de fonctionnement, afin de répondre aux exigences des activités parlementaires d'aujourd'hui.

De surcroît, toute la statuaire historique en bronze, depuis la fin du XIX[e] siècle jusqu'à tout récemment, n'a cessé d'enrichir le décor extérieur de l'édifice ainsi que ses jardins. Enfin, les aménagements paysagers, constitués de végétaux, de bordures et de pavés minéraux, sont complétés par des systèmes d'irrigation, d'éclairage, de surveillance et par du mobilier urbain. À cela s'ajoute la fontaine de Tourny, installée place de l'Assemblée-Nationale en 2007, dont l'entretien est effectué par l'équipe de plombiers de l'Assemblée nationale. Autant d'éléments qui ajoutent à la majesté de l'hôtel du Parlement dans le paysage de la capitale, mais qui doivent recevoir des soins attentifs et constants.

Cette variété de composantes oblige à faire appel à différents spécialistes. Ainsi, les toitures et les gouttières font l'objet d'une vérification annuelle de la part d'un maître couvreur. Les bris occasionnés par l'usure du temps ou par les incontournables opérations de déneigement sont réparés annuellement. Ce programme d'entretien préventif permet non seulement de maintenir les standards d'étanchéité de la toiture, mais également de conserver en bon état les éléments structuraux et de contrôler le ruissellement disgracieux des métaux de recouvrement sur le parement de pierre. Les fenêtres de l'hôtel du Parlement, qui ont été remplacées à la fin des années 1970, font aussi l'objet d'une inspection annuelle. Selon leur état, elles sont régulièrement nettoyées, remises en condition et repeintes par une équipe de menuisiers et de peintres.

Plus de soixante ans se sont écoulés entre le premier nettoyage du parement de l'hôtel du Parlement, effectué en 1912 à l'aide de « brosses d'acier[2] », et les interventions majeures amorcées sur l'enveloppe du bâtiment en 1977. Bien que ces opérations aient cherché à préserver l'aspect architectural de l'édifice, dont le parement de pierre est notamment soumis aux agressions de l'impitoyable cycle de gel et dégel typique de notre climat rigoureux, force est de constater que plusieurs de ces interventions ont été plus ou moins heureuses. Ainsi, la pierre calcaire de Saint-Marc a été nettoyée au jet de sable, et certains remplacements de pierres fracturées ont été faits avec du béton et des ancrages d'acier ordinaire qui ont rouillé et endommagé la pierre[3].

Les modes d'intervention ont été révisés alors que les opérations de réfection de l'enveloppe extérieure devenaient impératives et de plus en plus complexes. Ainsi, les chantiers de restauration de la façade sont réalisés par phase dont l'ampleur est déterminée, dans la mesure du possible, par l'état de détérioration constatée, par le calendrier parlementaire et par les ressources financières allouées. Des architectes auxquels se joignent, selon les besoins, des ingénieurs en structure, sont choisis par appels d'offres publics pour confectionner les plans et les devis de la zone qui fera l'objet des travaux. De plus, dès cette première étape, les spécialistes du Centre de conservation du Québec, fondé en 1979, sont mis à contribution afin de compléter l'expertise spécialisée traditionnellement fournie par les architectes et les ingénieurs pour ce type de chantiers.

Ces spécialistes apportent un éclairage particulier sur la composition, l'état et le traitement requis des pierres et des mortiers. Ils peuvent aussi être invités, selon les circonstances, à effectuer des tests de nettoyage et de consolidation sur les ornements ainsi qu'à poser un diagnostic sur l'état du décor sculpté. Ils partagent ensuite leur connaissance pointue des approches et des techniques de restauration avec les architectes, lesquels peuvent intégrer les

Parfois, des actes exceptionnels exigent des interventions exceptionnelles : opération hivernale de nettoyage à la suite d'une manifestation.

Photo : Mario Toussaint

Les bronzes de la façade, descendus de leurs niches et regroupés dans la cour intérieure de l'hôtel du Parlement, pendant le chantier de restauration de l'été 2010. À cette occasion, les restaurateurs du Centre de conservation du Québec leur ont administré un traitement contre la corrosion.

Collection Assemblée nationale

recommandations pertinentes à leurs plans et à leurs devis. De cette manière, l'entrepreneur maçon retenu par appel d'offres public est toujours bien encadré sur le chantier, et les interventions malheureuses sont évitées.

Généralement, les travaux d'un chantier de maçonnerie consistent à nettoyer la façade au moyen d'un procédé hydraulique, à évider les joints, à opérer des greffes sur les pierres cassées, à remplacer les pierres très abîmées, à refaire certains ouvrages sculptés et à effectuer des travaux de rejointoiement, de solinage et d'étanchéité. Il peut arriver que les travaux soient plus importants si l'état de la brique structurale est jugé inacceptable par l'ingénieur en structure qui travaille de concert avec l'architecte. Ce travail en collégialité exige aussi une coordination minutieuse de la part de l'architecte chargé de projet de l'Assemblée nationale. En effet, la plupart de ces chantiers génèrent des irritants, tels la poussière et le bruit, qui peuvent incommoder les occupants du bâtiment.

À l'instar de la restauration du parement de pierre qui vise à préserver l'apparence originale de l'édifice et à en assurer la pérennité, les interventions à l'intérieur de l'hôtel du Parlement constituent un défi tout aussi complexe. Dans tous les cas où des travaux d'aménagement intérieur sont effectués, ils doivent assurer la mise en valeur de l'architecture de l'édifice tout en respectant les contraintes liées à sa fonction, principalement celles découlant des activités parlementaires.

Il faut non seulement conserver les composantes architecturales du bâtiment, tels les boiseries, les plâtres, les bas-reliefs, les moulures, le décor sculpté, les toiles marouflées, les parquets, qui font la richesse de son intérieur, mais aussi satisfaire les besoins d'espace et d'aménagement toujours grandissants. Il faut également intégrer de nouvelles technologies, comme l'éclairage spécialisé, le chauffage, la climatisation, en plus des systèmes informatiques, de communication, de télédistribution, de sécurité et de multimédias. La sécurité des occupants ne doit jamais être compromise, et les codes de construction, qui visent avant tout à assurer la protection du public, doivent être respectés. Bon nombre de

ces interventions sont exécutées par une équipe spécialisée de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles: architecte, ébénistes, électriciens, menuisiers, plombiers, spécialistes en téléphonie, techniciens en architecture, technicien en électrotechnique et technicien en mécanique du bâtiment.

Les travaux de rénovation et d'amélioration de plus grande envergure ont été réalisés par phases successives et ont permis, par exemple, les restaurations de la maçonnerie, la rénovation de plus de trois cents locaux administratifs, l'intégration de nouvelles technologies pour la retransmission des débats, l'installation de canalisations filaires, la création d'un centre de visiteurs. Tous ces projets ont fait l'objet d'appels d'offres publics, tant pour l'engagement des professionnels externes que pour l'attribution des contrats de construction.

La statuaire historique en bronze qui enrichit la façade de l'édifice et ses jardins réclame aussi un entretien constant. Exposées aux intempéries, à la pollution atmosphérique, aux déjections d'oiseaux, voire aux élans de manifestants trop enthousiastes, ces œuvres d'art demandent des soins particuliers.

Depuis la fin des années 1990, les bronzes de la façade sont l'objet de traitements visant à combattre les effets néfastes de la corrosion. Dans le processus, les restaurateurs du Centre de conservation du Québec travaillent à redonner une certaine lisibilité aux surfaces abîmées tout en leur garantissant une stabilité chimique. Une fois cette opération terminée, il est opportun d'effectuer régulièrement des interventions plus légères, tel le cirage des surfaces traitées, afin d'en conserver l'esthétique et de ralentir la progression des effets pernicieux de l'environnement extérieur.

Les quelques exemples cités témoignent de la diversité des interventions requises pour assurer la pérennité de l'hôtel du Parlement. L'évolution des technologies et leur introduction dans notre vie quotidienne ont eu un impact immédiat sur les installations et les équipements intégrés à cet édifice parlementaire. Depuis les débuts de son occupation jusqu'à aujourd'hui, le bâtiment a évolué avec l'ajout d'éléments complexes; chaque nouveau service, chaque nouvel équipement confirmant son utilité mais possédant, dès son installation, une durée de vie limitée.

Toutes ces composantes nécessitent maintenant un entretien diligent pour éviter une vétusté prématurée qui coûte très cher quand sonne l'heure du remplacement. C'est pourquoi des investissements réguliers sont indispensables afin que se poursuivent les efforts pour léguer fièrement, à notre tour, l'hôtel du Parlement aux générations futures.

---

1. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds du ministère des Travaux publics, E. Gagnon à Simon-Napoléon Parent, 12 novembre 1897; BAnQ, FMTP, E. Gagnon à Georges Tanguay, 18 janvier 1906.

2. Gaston Deschênes, *Le patrimoine immobilier de l'Assemblée nationale*, Notes pour une allocution devant les membres de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du patrimoine, des transports et des travaux publics, Québec, Assemblée nationale, Direction des études documentaires, 4 juin 2002, p. 3.

3. Francine Lalonde (dir.), *Une expertise unique au service du patrimoine : le Centre de conservation du Québec : 1979-2009, 30 ans*, Québec, Centre de conservation du Québec, 2009, p. 47.

LES JARDINS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : L'HORTICULTURE À SON MEILLEUR

Hélène Corriveau
Coordonnatrice de l'horticulture au jardin botanique
Roger-Van den Hende, Université Laval

Depuis des décennies, les vastes jardins de l'Assemblée nationale se parent de couleurs et d'attraits du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'octobre. Durant ce temps, ces lieux historiques situés sur les plus hautes terres de la ville de Québec accueillent les visiteurs, les citoyens et les parlementaires à travers les aménagements floraux d'une qualité exceptionnelle.

Lieu de rassemblement, de festivités et de manifestations, les jardins de l'Assemblée nationale ont été témoins de la vie d'un peuple dont ils sont imprégnés. Les derniers réaménagements majeurs, effectués de 2000 à 2006, ont laissé une impressionnante œuvre ornementale qui fait resplendir la colline Parlementaire. Découvrons les particularités et les exigences de ce site exceptionnel.

Le cœur des jardins, enveloppé à l'intérieur des escaliers centraux du parterre du parlement, est un hommage aux populations amérindiennes. De nombreuses plantes vivaces indigènes y prennent place. Autour de cet espace, les aménagements arbustifs combinent les couleurs contrastantes de lime, de rouge et de vert qui rayonnent vers les différents parterres au pourtour de l'édifice. Du côté nord et sud du bâtiment, les déambulatoires, bordés en grande partie de plantes vivaces, permettent l'accès des piétons à tous les parterres et aux dix-sept statues d'hommes politiques importants dans l'histoire du Québec, qui sont intégrées à des arrangements floraux distincts.

Beaucoup plus naturalisés, les compositions de la section nord des terrains

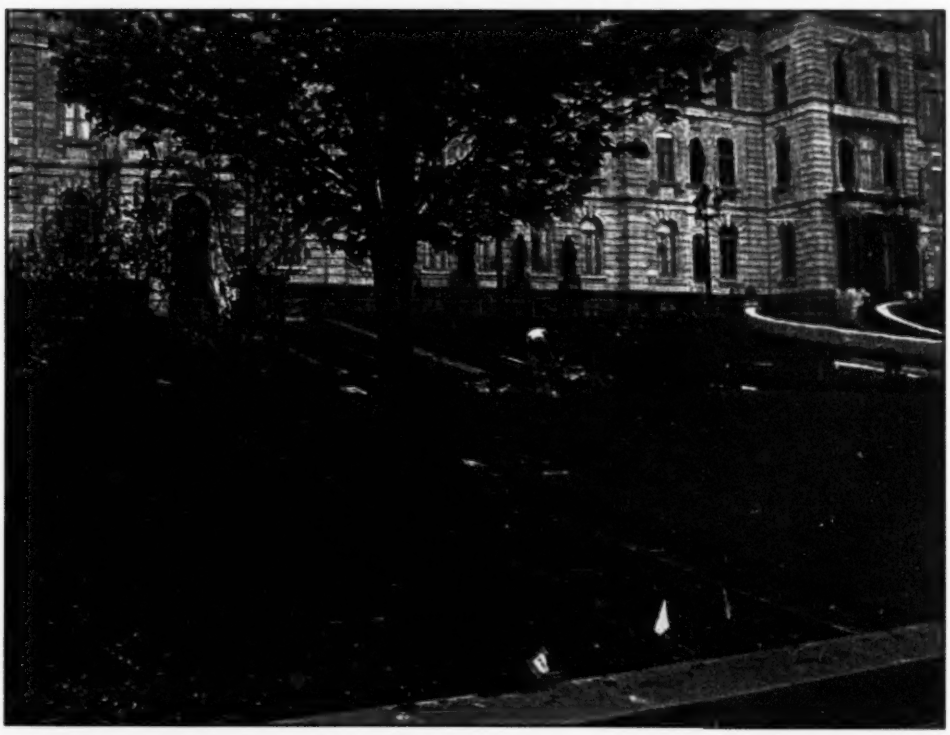

Le réaménagement des jardins de l'Assemblée nationale au début des années 2000.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

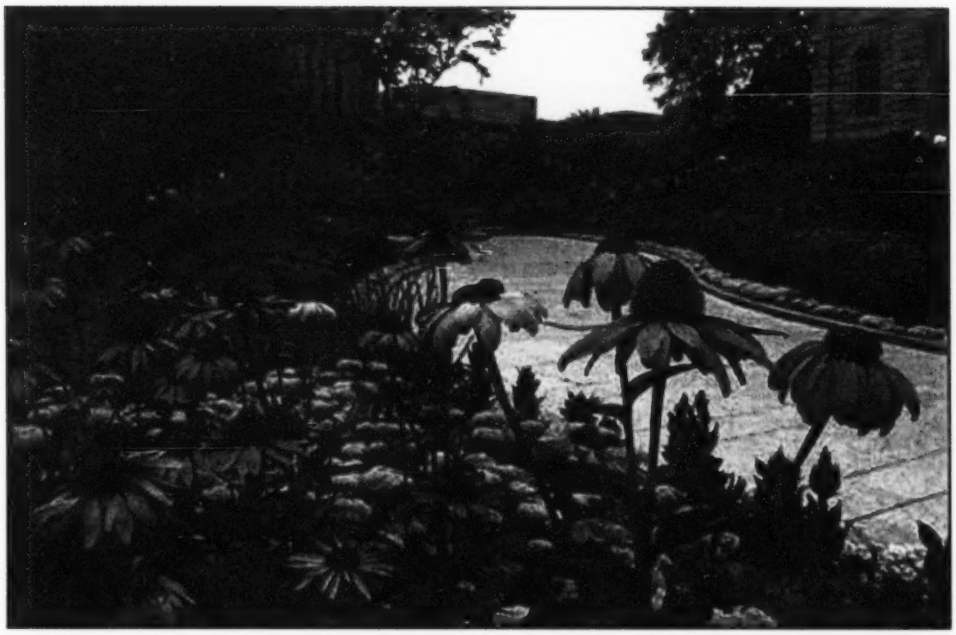

Une fois l'été arrivé, les parterres aménagés offrent leurs magnifiques couleurs au regard du promeneur.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

de l'édifice Pamphile-Le May regorgent de vivaces et d'arbustes luxuriants sur les abords des sentiers sinueux de pierre d'ardoise qui donnent l'impression d'être transporté en dehors de la ville.

Quant à la fontaine de Tourny, elle représente le couronnement des aménagements de l'Assemblée nationale. Agrémenté de compositions florales uniques, ce secteur charme les visiteurs par sa beauté et par la perspective qu'il offre de l'hôtel du Parlement.

L'ensemble des aménagements compte plus de 600 espèces d'arbres, d'arbustes et de vivaces. Chaque année, quelque 20 000 plantes annuelles et 15 000 bulbes sont disposés dans les jardins de l'Assemblée nationale.

Le maintien et l'amélioration constante des collections végétales requièrent en permanence le travail d'horticulteurs sur le site. Il est également nécessaire de compter sur la participation occasionnelle d'arboriculteurs pour l'entretien des nombreuses essences d'arbres. Depuis 1987, une équipe de l'Université Laval, dont le mandat est la formation d'étudiants-stagiaires, effectue l'entretien et l'aménagement floral des plates-bandes autour des édifices de l'Assemblée nationale (hôtel du Parlement, édifices Pamphile-Le May, André-Laurendeau et Jean-Antoine-Panet). En outre, depuis les derniers travaux de réaménagement, cinq étudiants et un horticulteur professionnel sont présents d'avril jusqu'à la fin de novembre. Les travaux réalisés sont également sous la supervision d'une agronome spécialisée en horticulture ornementale.

L'entretien et l'aménagement de ce site unique engendrent des défis considérables. Sa gestion horticole est grandement déterminée par les conditions environnementales particulières aux espaces urbains ainsi que par sa fréquentation.

Tout d'abord, l'horticulture en milieu urbain amène son lot de contraintes. Les aménagements du parlement sont soumis à la proximité de la circulation piétonnière et automobile. Dès le printemps, on observe sur les végétaux et la pelouse les dégâts hivernaux causés par le déneigement, les déglaçants et le sable. En vue de minimiser ce type de dommages, plusieurs actions sont

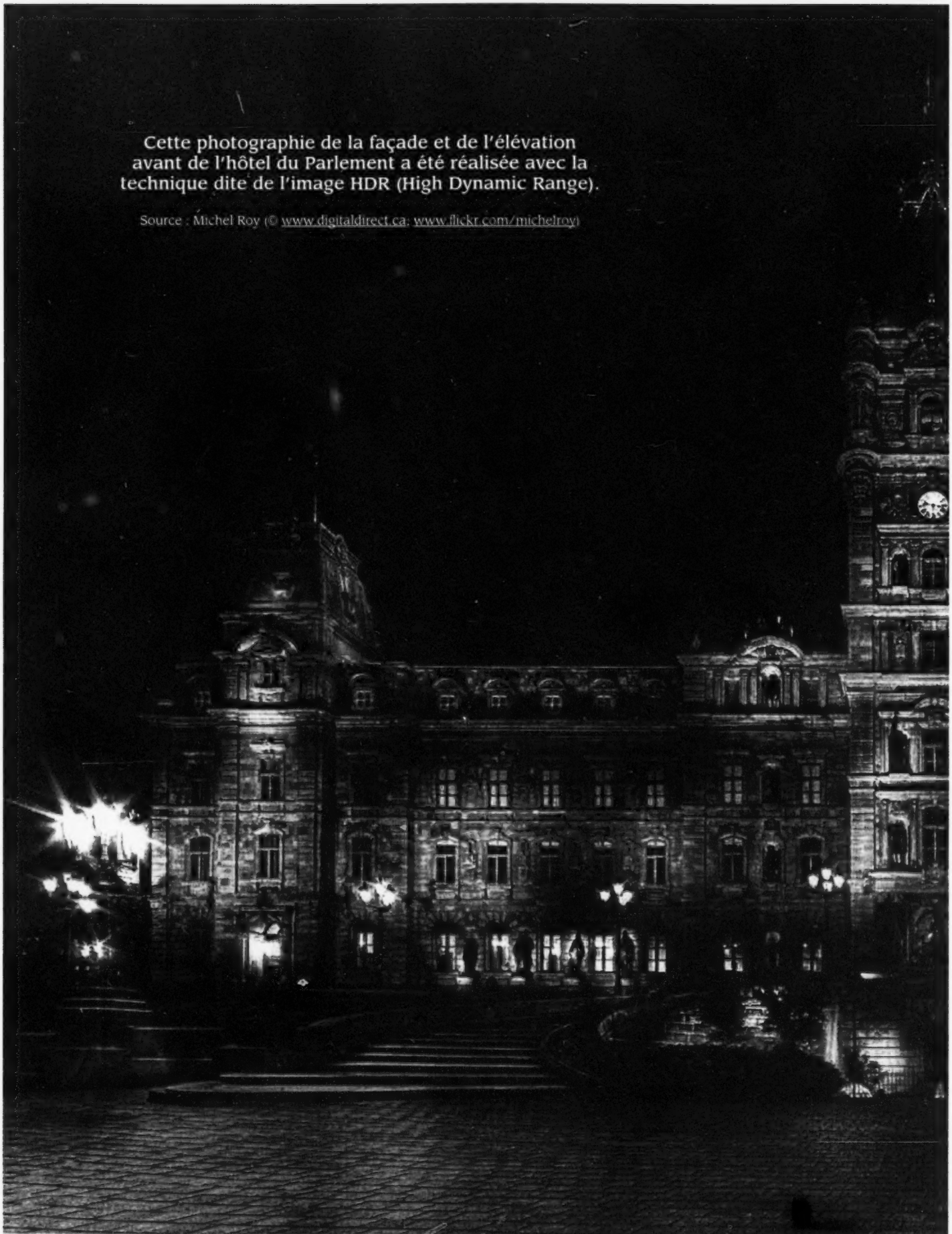

Cette photographie de la façade et de l'élévation avant de l'hôtel du Parlement a été réalisée avec la technique dite de l'image HDR (High Dynamic Range).

Source : Michel Roy (© www.digitaldirect.ca; www.flickr.com/michelroy)

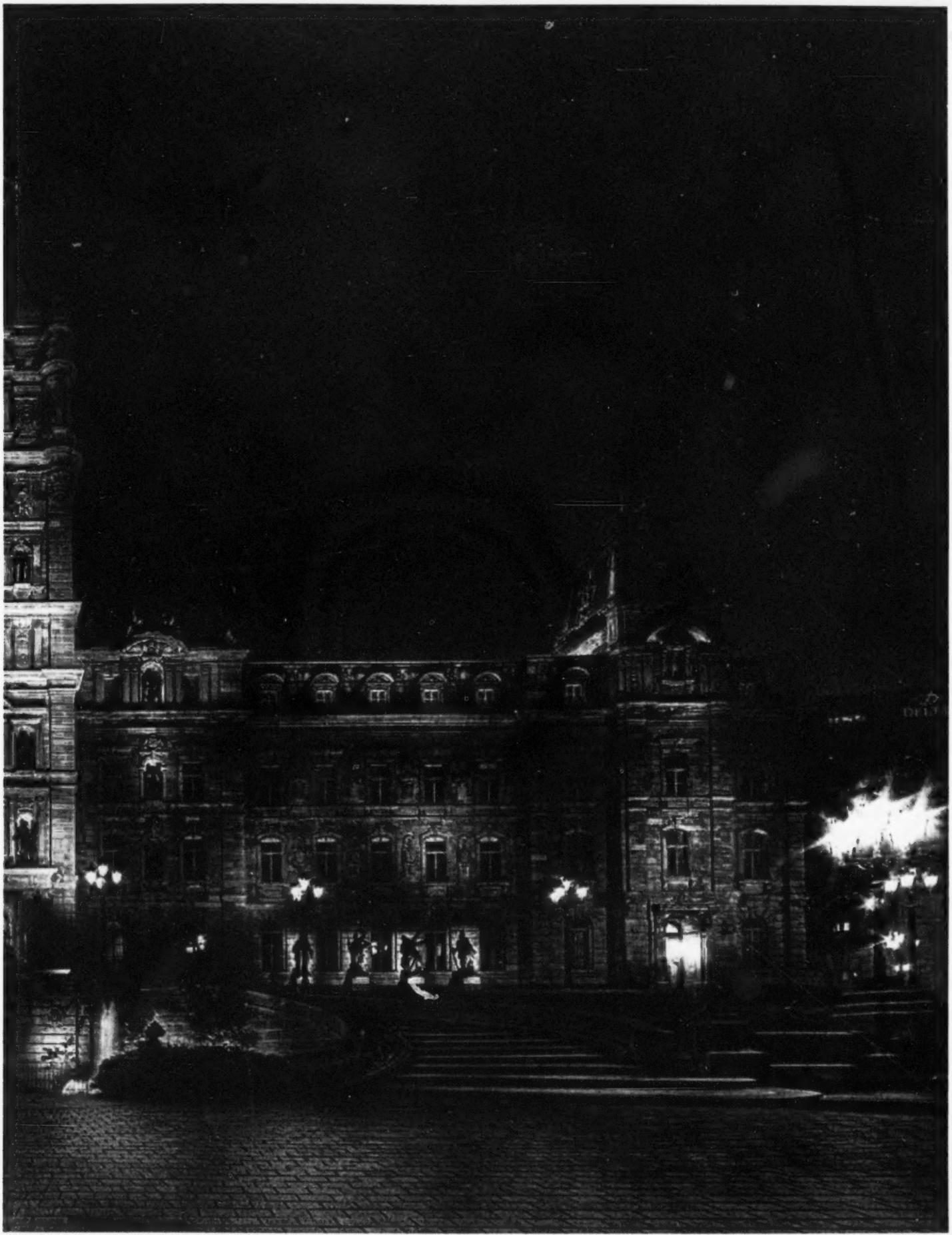

accomplies à l'automne. Dans les zones à risques plus élevés, on opte pour la plantation de végétaux annuels mis en place au début de juin et retirés à la fin de septembre. Toutefois, certains aménagements stratégiques, comme ceux de la fontaine de Tourny, profitent de la protection d'une épaisse couche de paillis en surface, afin de diminuer la compaction et l'accumulation de sable sur les bulbes en dormance hivernale. La sélection de plantes résistantes aux dommages hivernaux de toute sorte devient importante dans les secteurs vulnérables.

Chaque année, des surplus de végétaux doivent être prévus aux fins de remplacement. Il n'est pas rare que des plantes soient piétinées par des passants, des foules ou des manifestants. D'autres sont simplement brûlées par les gaz d'échappement des véhicules qui s'aventurent trop près des plates-bandes. Le vandalisme demeure le pire des ennemis : peu de végétaux y survivent étant donné qu'ils sont souvent « exportés » du lieu de plantation.

Afin de maintenir les végétaux en bonne condition, l'apport en eau doit être suffisant surtout dans les périodes de plantation et de canicule. Comme pour tous les espaces verts, la Ville de Québec émet des directives pour la consommation de l'eau durant la saison estivale, qui deviennent plus restrictives pendant les épisodes de sécheresse. Pour assurer des aménagements de qualité, et ce, malgré les restrictions hydriques, la sélection des végétaux s'avère des plus importantes. Plusieurs années d'expérimentation ont permis de sélectionner les espèces et les cultivars les plus appropriés à chaque secteur en fonction de la composition de son sol et de son microclimat. Les opérations culturales sont aussi ajustées aux spécificités du milieu. Notons, entre autres, la fertilisation adaptée aux besoins de chaque plate-bande et de surface de pelouse, la taille effectuée en fonction du port des arbustes nécessaire pour respecter les obligations du milieu et de la Direction de la sécurité.

Abordons maintenant les règles relatives à un environnement sécurisé comme le sont les terrains de l'Assemblée nationale. Tout travailleur doit savoir que la sécurité est primordiale dans ces lieux. En tout temps, les objets qui, dans les aménagements, peuvent devenir des projectiles ne sont pas tolérés. Ainsi, lors de la protection hivernale des végétaux, seuls les matériaux souples sont à considérer. La circulation des véhicules

Les aménagements floraux du déambulatoire de la statue de Louis-Joseph Papineau.

Collection Assemblée nationale
Photo : Francesco Bellomo

utilitaires horticoles est restreinte aux zones déterminées pour l'entretien régulier. Lors d'événements protocolaires ou lorsqu'il y a présence de journalistes, la circulation se doit d'être modifiée afin de libérer les lieux. Les équipements motorisés à intensité sonore élevée sont utilisés soit tôt le matin, ou encore selon un horaire prédéterminé, de façon à ne pas incommoder les visiteurs, les journalistes ou les parlementaires.

La dimension des végétaux est également un critère à respecter lors des achats et pour les travaux de taille. Le site ne doit en aucun temps présenter des zones difficilement accessibles aux agents de sécurité. Les murs des édifices doivent être en tout temps dégagés et les haies à proximité ne peuvent excéder plus d'un mètre de hauteur.

Afin de maintenir l'harmonie florale dans le jardin, la sélection de bulbes et de plantes annuelles doit être approuvée par la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles. Dans certains secteurs, le choix se fait en fonction de couleurs précises. Ainsi, dans les déambulatoires nord et sud, le blanc et bleu s'avèrent les couleurs principales qui rappellent celles du drapeau du Québec. Étant donné la grande affluence sur le site, les végétaux qui présentent des risques pour la santé humaine sont proscrits. Ainsi, les plantes urticantes ou très toxiques ne sont pas intégrées dans les aménagements ou sont traitées de façon à éliminer les risques. Par exemple, certaines graines hautement nocives n'ont pas le temps de voir le jour, puisque les fleurs qui les produisent sont retirées dès le début de leur flétrissement.

Malgré toutes ces contraintes, la beauté et la grande qualité des aménagements autour de l'Assemblée nationale démontrent que l'étroite collaboration entre le personnel de la gestion immobilière et des ressources matérielles et l'équipe d'horticulture de l'Université Laval est un gage de réussite. Les défis à venir ne sont guère négligeables : maintenir les standards de haute qualité en continuant d'intégrer les nouvelles pratiques écologiques et durables, un travail déjà entrepris depuis plus de dix ans. Avec un tel programme, l'avenir de ces jardins s'annonce des plus florissants.

Photo : Christian Chevalier

LE « CHANTIER DU SIÈCLE » EN GRÈVE

Frédéric Lemieux
Historien

Lancée en 1877, la construction de l'hôtel du Parlement d'Eugène-Étienne Taché est un projet majeur pour Québec. Le « chantier du siècle », comme on l'appelle à l'époque, emploie jusqu'à 400 hommes de différents corps de métiers, dont la majorité vient de la région. Les travaux vont bon train jusqu'au déclenchement d'une grève majeure qui causera beaucoup d'agitation et de désordre dans la ville.

Au départ, le démarrage de ce chantier est plus que bienvenu pour les nombreux chômeurs que compte alors Québec. Or, en mai 1878, la rumeur court que les entrepreneurs Simon-Xavier Cimon et Nicolas Piton voudraient diminuer les salaires de 60 à 50 cents par jour, profitant justement de ce surplus de main-d'œuvre à Québec. En réaction, les ouvriers déclenchent une grève le 3 juin. Leurs patrons engagent aussitôt des briseurs de grève de Trois-Rivières et de Montréal. Trois cents grévistes s'en plaignent au premier ministre Henri-Gustave Joly, qui refuse toutefois d'intervenir dans ce litige[1].

À l'annonce de ce débrayage, des travailleurs d'autres chantiers de la ville déposent à leur tour leurs outils, eux aussi insatisfaits de leurs gages. Les grévistes se contentent durant les premiers jours de se rassembler place Jacques-Cartier, dans la basse-ville, et de marcher pacifiquement dans les rues de Québec.

Les entrepreneurs Cimon et Piton offrent d'augmenter les gages à 80 cents par jour, mais c'est 1 dollar que les ouvriers réclament. Ces derniers deviennent plus menaçants lorsqu'ils décident de visiter systématiquement les autres chantiers, le port et les usines de la ville. Chaque fois, ils encouragent des ouvriers à les rejoindre – certains y seraient forcés, selon *Le Journal de Québec*.

Après quatre journées de grève, ils sont plus de 400 à défiler dans les rues[2]. C'est en vain que le premier ministre Joly

Henri-Gustave Joly, premier ministre du Québec en 1878 et en 1879. C'est à la mort de sa mère, quelques années plus tard, qu'il ajoutera « de Lotbinière » à son nom.

Collection Assemblée nationale

leur demande d'accepter l'augmentation de 20 cents que proposent Cimon et Piton. « Ces ouvriers, lit-on dans *Le Journal de Québec*, sont entrés évidemment dans une mauvaise voie et sont mal conseillés, comme le leur a dit l'hon. premier ministre. Espérons qu'ils reconnaîtront leur erreur quand il sera encore temps de la réparer[3]. »

Une grande tension règne dans la ville durant les jours qui suivent. Alarmiste, *Le Courrier du Canada* écrit que « l'émeute règne en souveraine dans notre Cité, et il n'y a plus de sécurité pour qui que ce soit[4] ». Ce journal, il faut le préciser, adopte ce ton affolé pour que réagisse le gouvernement Joly, dont il est un adversaire politique.

Cependant, il est vrai que cette foule menaçante et nombreuse commet des « excès regrettables[5] ». Les grévistes envahissent

les chantiers navals, les manufactures, les édifices en construction et les « usines du chemin de fer ». Ils maltraitent les ouvriers qui s'opposent à eux, entravent les travaux, commettent des vols et rudoient les patrons qui refusent d'accorder au minimum 1 dollar à leurs travailleurs.

Au début, les grévistes s'enfuient devant la police, mais, après quelques jours, ils lui font face et l'accablent de projectiles. Pendant l'un de ces incidents, 16 policiers débordés battent en retraite et se barricadent dans un moulin, impuissants devant autant d'adversaires. La situation dégénère et l'armée est appelée en renfort[6].

L'affrontement survient le 12 juin dans le quartier Saint-Roch, où la foule menaçante s'est rassemblée. Le matin, elle fait pleuvoir une grêle de pierres sur une escouade de militaires à cheval venue la disperser. Les grévistes remontent ensuite au parlement de la côte de la Montagne et demeurent insensibles aux nouveaux appels au calme du premier ministre Joly. À 13 heures, ils sont au magasin de Jean-Baptiste Renaud, rue Saint-Paul. Le marchand tente de leur faire entendre raison, mais les meneurs lui répondent qu'ils ont faim et réclament du pain. L'entrepôt de Renaud est aussitôt mis à sac[7].

Au même moment, deux compagnies de soldats descendent de la citadelle et marchent vers la basse-ville. La rue Saint-Paul est envahie par une foule immense que l'on repousse vers les quais de la rivière Saint-Charles, situés à deux pas de là. Les pillards, escortés par des « individus à figures sinistres », ont roulé jusque-là quantité de barils de farine et d'autres marchandises[8].

Dans ce désordre, les autorités ordonnent plusieurs fois à la foule de se disperser, sans résultat. Le maire Robert Chambers se résout alors à lire l'acte d'émeute, la dernière sommation avant que les militaires ne passent à l'action[9]. De nouveaux jets de pierres sont la seule réponse des émeutiers. Les soldats ouvrent le feu à deux reprises, faisant une dizaine de blessés et deux morts. La foule paniquée déguerpit en un clin d'œil dans toutes les directions.

La ville est à ce moment-là « dans une excitation extraordinaire », rapporte *Le Journal de Québec*. On appréhende un assaut au parlement de la côte de la Montagne : toute la force policière de la ville y est concentrée. Chez le maire Chambers, les émeutiers défoncent la porte, mais le magistrat est absent. Plus inquiétant encore, le soir venu, ils se rassemblent place Jacques-Cartier et envisagent de s'armer pour riposter. Les autorités appellent trois régiments de Montréal en renfort. Ils arriveront le lendemain. Avant leur venue, on arme 150 citoyens qui se portent volontaires pour patrouiller dans les rues[10].

Le lendemain, le 13 juin, les esprits semblent s'être calmés, et les grévistes sont peu nombreux à se montrer dans les rues. Plusieurs retournent au travail dans les différents chantiers de la ville. Aux « bâtisses provinciales » (c'est-à-dire au nouveau parlement), 80 hommes sont à l'œuvre, nombre qui double le lendemain. Cinq cents soldats sont stationnés juste à côté et les surveillent[11].

Tout au long de la grève, les journaux de Québec, toutes allégeances politiques confondues, font preuve d'un parti pris évident pour la loi et l'ordre. *Le Courrier du Canada*, par exemple, désapprouve l'agitation politique et ouvrière alors que la société a « besoin de repos ». Certes, les patrons doivent rétribuer justement le travail pour préserver l'équilibre de la société, et les ouvriers ne doivent pas vouloir gouverner. La grève démontre justement que « l'un et l'autre ont tort, et les conséquences de cette faute nous conduisent inévitablement à la révolution avec son hideux cortège de massacres, de sang et de ruines[12] ».

Quand la police arrête une douzaine de meneurs, le jugement du *Journal de Québec* à leur endroit est sans appel et quelque peu chauvin :

> Ceux qui connaissent la population de Québec, d'ordinaire si calme et si paisible, ont été pris par surprise en voyant les désordres qui ont déshonoré cette cité, ces jours derniers. [...] Ceux qui les ont causés ne sont pas des citoyens qu'on a coutume de regarder comme ayant des titres à l'estime du public.

Ce sont, pour la plupart, de ces jeunes gens qu'on est convenu d'appeler *voyous* et *loafers*. On voit cette classe d'individus, bien trop nombreuse, infester nos rues et gêner la circulation. Ils ne sont pas à la recherche d'ouvrage : ce qui leur faut, c'est le trouble et le désordre[13].

Parmi les meneurs arrêtés, *Le Journal de Québec* stigmatise deux Français et un

Cette image de *L'Opinion publique* met en scène le défilé de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 1880. On y voit, chose rare, les trois ailes des ministères, avant que la cour intérieure ne soit fermée par la façade. Cette dernière est aussi appelée le « Palais législatif » à l'époque.

Belge, « tous trois communistes de Paris », qui ont profité du mécontentement ouvrier pour exciter la « jeunesse fainéante et désordonnée » de la ville. Ces trois étrangers ont dirigé le mouvement de grève à l'aide des « communistes en herbe de Québec » et causé tous ces méfaits.

La population locale serait tellement respectable, toujours selon *Le Journal de Québec*, que « plusieurs pères de famille ont rapporté, aux hangars de M. Renaud, de la farine que leurs fils avaient volée avant-hier. On en a reçu 12 barils et trois sacs. Le prix de plusieurs barils a été aussi remis en argent. Une certaine partie de la farine volée avait été vendue pour obtenir de la boisson[14] ».

Les échos de l'émeute parviennent jusqu'à New York, où le *Herald* conclut avec un certain fatalisme que « la répression, même au prix de quelques victimes, est plus humaine que de temporiser avec l'émeute, car au bout du compte, pour en finir, il faut en venir là[15] ». *Le Courrier du Canada* va dans le même sens en affirmant que « si les principes fondamentaux de l'ordre social étaient adoptés et mis en pratique, le désordre cesserait, et la paix serait promptement rétablie[16] ».

Après ce grave incident, les travaux reprennent sur le chantier de l'hôtel du Parlement. Les entrepreneurs Cimon et Piton n'ont finalement pas diminué les salaires, maintenant plutôt leur offre faite durant la grève. Quotidiennement, les journaliers reçoivent donc de 70 à 80 cents, et les maçons, de 90 cents à 1 dollar.

La construction progresse rapidement sans autre désordre. En 1880, trois des quatre ailes de l'hôtel du Parlement sont terminées et occupées par les bureaux des ministères, et ce, sans dépassement de coûts. La façade de l'édifice, rappelons-le, sera érigée à partir de 1883 seulement.

Cet autre grand chantier connaîtra aussi son lot de difficultés. Il sera le théâtre de deux attentats à la dynamite et coûtera près de cinq fois plus cher que prévu. Le *Bulletin* vous invite à découvrir dans les pages qui suivent ces faits peu connus de l'histoire de l'hôtel du Parlement.

---

1. « Les grévistes et M. Joly », *Le Courrier du Canada*, 7 juin 1878.
2. *Le Journal de Québec*, 6 juin 1878, p. 2, et 7 juin, p. 7.
3. *Le Journal de Québec*, 7 juin 1878, p. 2.
4. « La police », *Le Courrier du Canada*, 11 juin 1878, p. 2.
5. « Faits divers », *Le Journal de Québec*, 10 juin 1878, p. 2.
6. *Le Journal de Québec*, 8, 10 et 11 juin 1878, p. 2.
7. « Les événements d'hier », *Le Journal de Québec*, 13 juin 1878, p. 2.
8. *Loc. cit.*
9. En vertu du Code criminel, la lecture de l'acte d'émeute survient quand un attroupement illégal trouble la paix. Un représentant des autorités ordonne aux individus de se « disperser immédiatement et de retourner paisiblement à leurs domiciles ou à leurs occupations légitimes, sous peine d'être déclarés coupables d'une infraction qui peut être punie de l'emprisonnement à perpétuité ». S'ils n'obéissent pas, les forces de l'ordre prennent alors les moyens de ramener la paix.
10. « Les événements d'hier »..., *loc. cit.*
11. *Le Journal de Québec*, 14 juin 1878, p. 2.
12. « La situation », *Le Courrier du Canada*, 11 juin 1878, p. 2.
13. « Le calme après la tempête », *Le Journal de Québec*, 14 juin 1878, p. 2.
14. *Loc. cit.*
15. « L'émeute à Québec », *Le Journal de Québec*, 19 juin 1878, p. 2.
16. « La situation »..., *loc. cit.*

ATTENTATS À L'HÔTEL DU PARLEMENT

Frédéric Lemieux
Historien

En 1880, l'hôtel du Parlement est un édifice sans façade dont la cour intérieure est ouverte aux vents et aux regards. La dernière partie de l'immeuble où siégeront les parlementaires est construite à partir de 1883 par l'entrepreneur Alphonse Charlebois. La structure s'élève et prend forme quand un événement, aussi spectaculaire qu'exceptionnel, vient bouleverser le chantier et toute la ville de Québec.

Le 11 octobre 1884, vers 12 h 45, les ouvriers terminent leur dîner quand une puissante explosion ébranle le bâtiment. Le souffle brise les vitres de toutes les maisons environnantes, et ce, jusqu'à la rue De La Chevrotière. L'écho de la détonation, lui, se fait entendre jusqu'aux « gorges des Laurentides », rapporte *Le Canadien*[1].

La nouvelle se répand dans la ville à la vitesse de l'éclair et « jette la stupeur, l'affolement même, parmi notre population », écrit *L'Électeur*[2]. Une foule anxieuse se masse sur le parterre en bordure du chantier. Des pierres abîmées par l'explosion jonchent les environs. La « malveillance des dynamiteux », peut-on lire, a causé de graves dégâts :

> Au deuxième étage de la façade de l'édifice, la dernière fenêtre au sud et contiguë aux bâtisses départementales, n'existait plus. La pierre était enlevée tout autour sur une largeur de deux pieds. De plus, le mur était lézardé et disjoint en tout sens.
>
> En pénétrant à l'intérieur de l'édifice, on était frappé des dégâts qu'avaient causés l'explosion. En effet, chacun a pu voir et peut voir encore que dans les bureaux, les portes de quelques secrétaires ont été brisées et que la plupart des vitres sont cassées. Partout le parquet est jonché de débris. En sortant dans la cour intérieure, on demeure terrifié en voyant tout autour des bâtisses les vitres brisées et que la plupart des vitres sont cassées et jusqu'aux châssis enfoncés et flottant dans le vide.
>
> Enfin, dommage énorme, le mur à l'arrière opposé à la façade où l'explosion a eu lieu, est repoussé d'environ trois pouces sur une certaine étendue, et tous deux devront être démolis et reconstruits. Les dommages doivent s'élever par conséquent, à une quinzaine de mille piastres[3].

Vue extérieure de la façade après l'explosion selon *The Sphere*.

Collection Assemblée nationale

À l'intérieur de l'édifice, les journaux de Québec décrivent avec beaucoup de détails les dégâts causés par les attentats. *The Sphere*.

Collection Assemblée nationale

Par chance, on ne déplore aucune perte de vie. Un travailleur posté sur le toit au moment de la déflagration a pu stopper sa chute en se cramponnant à une gouttière. Un menuisier a, quant à lui, reçu une pierre d'un demi-pouce de diamètre qu'il a fallu lui extraire du cou[4]. Les employés du gouvernement, qui, le samedi, ne dînent qu'à 13 heures, « crurent que tout s'écroulait sur leurs têtes et sortirent précipitamment laissant leurs bureaux jonchés de débris de vitres et de toutes sortes[5] ».

On cherche aussitôt l'auteur d'un tel méfait. *Le Canadien* rapporte qu'un employé dénommé Petit a déplacé, le matin, une petite valise qui lui nuisait dans son travail au deuxième étage de l'édifice. Elle contenait vraisemblablement une « machine infernale ». « Par qui cet engin destructeur a-t-il été déposé là? Mystère! » Un autre témoin rapporte avoir vu, la veille au soir, quatre individus sortir de l'édifice, ce que nient les gardiens de nuit, vers qui les regards se tournent d'emblée. Pour le trésorier de la province, Louis-Olivier Taillon, cet attentat est l'œuvre d'ennemis de l'entrepreneur Charlebois[6].

On se perd en conjectures quand, à 14 h 45, une seconde explosion ébranle le côté nord de la façade. Cette fois, c'est la consternation. Des rumeurs – heureusement non fondées – courent à l'effet que des dizaines de travailleurs seraient ensevelis sous les décombres. Les dommages sont plus graves cette fois, car un immense bloc de pierre soutenant la base de la façade a été déplacé, laissant présager l'écroulement du mur pourtant épais. Par miracle, les ouvriers qui travaillaient au-dessus de cet endroit n'ont pas été blessés et ont eu l'heureux réflexe de se jeter à plat ventre sur leurs échafaudages[7].

Cette fois, un cordon de police et de soldats de la citadelle se forme et empêche la foule de s'approcher de l'édifice. On s'attend à tout moment à une nouvelle explosion. Le gouvernement offre une récompense de 1 000 $ à quiconque fournira des renseignements pouvant mener à l'arrestation des coupables. L'entrepreneur Charlebois ajoute 500 $ à cette somme, mais le journal *Le Canadien*, indigné, juge que c'est plutôt 10 000 $ qu'il faudrait verser pour un crime d'une telle gravité[8].

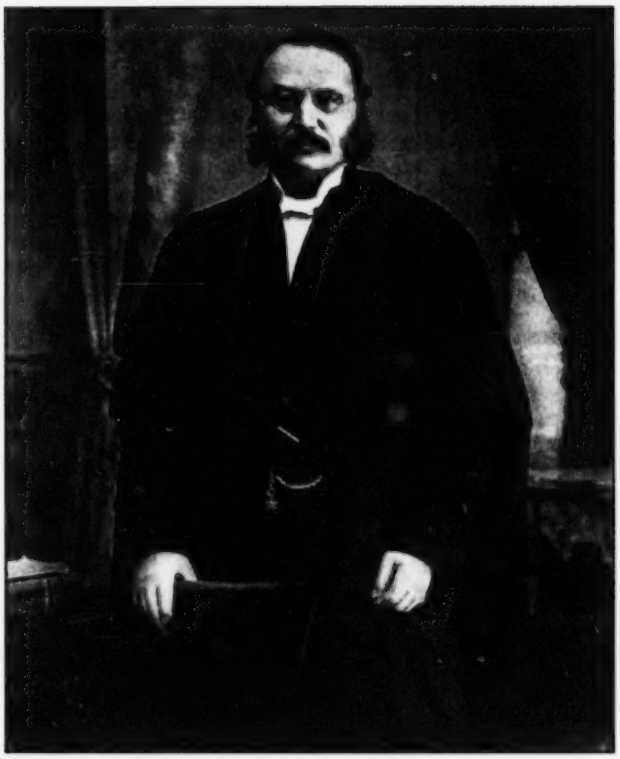

Jonathan Saxton Campbell Würtele (1828-1904), orateur de la Chambre de 1884 à 1886.

Collection Assemblée nationale

La police inspecte les lieux et lance son enquête. Une femme de Lévis, propriétaire d'une maison de pension, déclare avoir hébergé quatre hommes anglophones que *Le Canadien* soupçonne être les « dynamitards » recherchés. Ces pensionnaires, arrivés vers le 5 octobre, avaient selon la dame des allures « des plus singulières pour ne pas dire sinistres ». Ils ont loué quatre chambres et se relayaient pour surveiller sans relâche l'une d'entre elles. En nettoyant l'une des trois autres chambres, la dame a aperçu des valises très lourdes, d'un aspect semblable à celle trouvée au parlement par le travailleur Petit. Les quatre hommes seraient partis pour Montréal par train le jour même de l'attentat.

D'autres informateurs signalent à la police la présence d'un individu déguisé en prêtre, arrivé par bateau avec deux acolytes aux « allures étranges ». Ce trio était sur les lieux de l'explosion et demandait avec insistance aux policiers qui on suspectait.

Ce double attentat est aussitôt revendiqué de New York par O'Donovan Rossa, le chef d'une faction extrémiste de la Fenian Brotherhood. Cette organisation irlandaise clandestine lutte pour libérer l'Irlande de la domination britannique. Elle a des cellules en Amérique. Les Féniens ont représenté une menace pour le Canada dans les années 1860. Bon nombre d'entre eux étaient des vétérans de la guerre de Sécession qui avaient traversé la frontière dans le but d'envahir le Canada. Ils furent stoppés après quelques escarmouches par la milice canadienne non sans avoir beaucoup alarmé la population et les autorités canadiennes.

Les revendications de Rossa ne sont pas prises au sérieux à Québec. Certes, les explosions de l'hôtel du Parlement coïncident avec une vague d'attentats à la bombe perpétrés par des Féniens extrémistes contre des symboles du pouvoir britannique. Rossa affirme d'ailleurs que ses prochaines cibles seront Londres, Dublin et Manchester. *Le Canadien* rapporte qu'un attentat raté visait le conseil municipal de Londres, et ce, le jour même des explosions du parlement[9].

Le journal *L'Événement* juge que Rossa n'est qu'un opportuniste en quête de publicité.

De toute manière, lit-on, « la loyauté des Québécois envers la couronne britannique les éloigne de la cause des Fénians ». Les Irlandais du Québec ne sont pas aigris contre la Grande-Bretagne, car ils « sont absolument sur le même pied que nous, et jouissent d'égales libertés ». Les causes de l'attentat sont donc « locales », ce pourrait être le fait d'ouvriers mécontents, par exemple[10].

Dans les jours qui suivent, d'innombrables rumeurs courent sur l'identité des auteurs de l'attentat. « L'esprit public, surexcité par la gravité des événements, observe *L'Électeur*, s'empare de la moindre chose et la grossit démesurément. » Le bruit circule un moment que de la dynamite a été découverte dans l'église du faubourg Saint-Jean. Ensuite, l'arrestation vigoureuse d'un « jeune homme bien vêtu », qui tentait d'entrer au parlement, fait croire aux spectateurs de l'incident qu'un coupable a été capturé. À la citadelle, on double la garde pour protéger les poudrières « reliées entre elles par des tunnels souterrains immenses qui se ramifient sous la ville » et qui, pour cette raison, représentent un danger[11].

On se questionne également sur les lacunes de la surveillance de l'édifice et du chantier. La Ville de Québec rejette toute responsabilité, elle qui, selon *Le Canadien*, a refusé l'offre de la Compagnie de lumière électrique d'éclairer les abords du parlement : « Qui sait? La clarté protectrice de ces luminaires eût peut-être défendu notre beau Parlement Provincial contre cet acte révoltant de vandalisme[12]. »

La peur de nouveaux attentats entraîne l'instauration de procédures d'accès très strictes au nouveau parlement. Pour entrer, un visiteur doit absolument connaître un député à qui il adresse un mot. Il doit attendre le retour d'un messager qui fait alors savoir si le député s'est porté garant du visiteur et lui permet d'entrer dans l'édifice[13].

À l'ouverture de la session de mars 1885, l'orateur Jonathan Saxton Campbell Würtele a donné des ordres sévères pour filtrer les visiteurs. Le journaliste de *L'Électeur* en témoigne :

> Une nuée d'huissiers, de portiers et de policiers en grande tenue est là qui toise chaque arrivant des pieds à la tête et vice-versa, et vous barre le passage; nous qui n'avons pourtant rien d'O'Donovan Rossa dans le physique, il nous faut subir un interrogatoire en règle avant d'être admis dans la solennelle enceinte[14].

Notons que le parterre de dignitaires et d'invités de marque habituellement présents à l'ouverture des sessions n'est pas inquiété, lui, par ces sévères procédures.

En mars 1885, donc, les députés siègent dans la salle du Conseil législatif. L'entrepreneur Charlebois est parvenu à les y installer à temps pour l'ouverture, tandis que les conseillers législatifs, eux, occupent la bibliothèque. C'est le 27 avril 1886 que la salle de l'Assemblée législative sera enfin prête pour accueillir les élus.

À cette époque, la salle du Conseil législatif n'est aucunement décorée du rouge et des riches ornements dorés que l'on admire aujourd'hui. Le correspondant de *L'Électeur* trouve que l'endroit a « assez l'air d'une église avec ses jubés qui s'appellent des galeries » et « sa voûte trop blanche ». On a d'ailleurs « abusé du blanc », juge-t-on, qui va réfléchir la « lumière électrique » le soir venu, éblouir et fatiguer les yeux. Les journalistes se plaignent aussi de la mauvaise acoustique des lieux. « Avec des galeries vides comme elles le sont en ces temps d'alarmes dynamiteuses, la salle sonne encore davantage le creux[15]. » La Chambre siège sans spectateur jusqu'à ce que les journalistes qui, eux, sont présents, décident de rappeler à leurs lecteurs qu'un billet d'un député permet d'assister aux délibérations des élus[16].

En parallèle, l'enquête pour trouver les « dynamitards » progresse à pas de tortue. On arrête bien quelques suspects à Montréal et à New York, mais sans plus. Les coupables ne seront jamais retrouvés.

Les attentats forcent la démolition et la reconstruction du premier étage de tout le coin nord de la façade. Tous les murs de division ont été ébranlés et lézardés. L'effet de la dynamite est saisissant, selon *Le Canadien*, ayant tordu « en spirales plusieurs poutres et soliveaux de fer. D'autres étaient déchiquetés comme s'ils eussent été travaillés à la hache; d'autres effeuillés, etc.[17] ».

Dans le bureau du lieutenant-gouverneur, situé dans une aile épargnée de l'édifice, « le pupitre du messager, un meuble solide pourtant, a été mis en aiguillettes par la seule force de la concussion atmosphérique » due à l'explosion[18].

Tous ces imprévus causent des retards et augmentent les coûts de construction de cette seconde phase. Les dommages sont évalués à 30 000 $ alors que Charlebois avait soumissionné pour 185 000 $. Il facturera une somme totale de 1 million de dollars, dont 875 000 $ d'« extras ». Ce dépassement s'explique également par une surveillance de chantier moins étroite de la part du gouvernement que celle exercée durant la première phase de construction de l'édifice[19].

Les journaux rapportent ces problèmes tout au long des travaux. Des rumeurs circulent d'ailleurs à l'effet que le premier ministre Joseph-Alfred Mousseau aurait truqué l'appel d'offres pour que Charlebois remporte ce lucratif contrat. Pour en savoir davantage à ce sujet, l'article suivant du *Bulletin* raconte les dessous de ce que l'on appelle à l'époque l'affaire Mousseau-Charlebois.

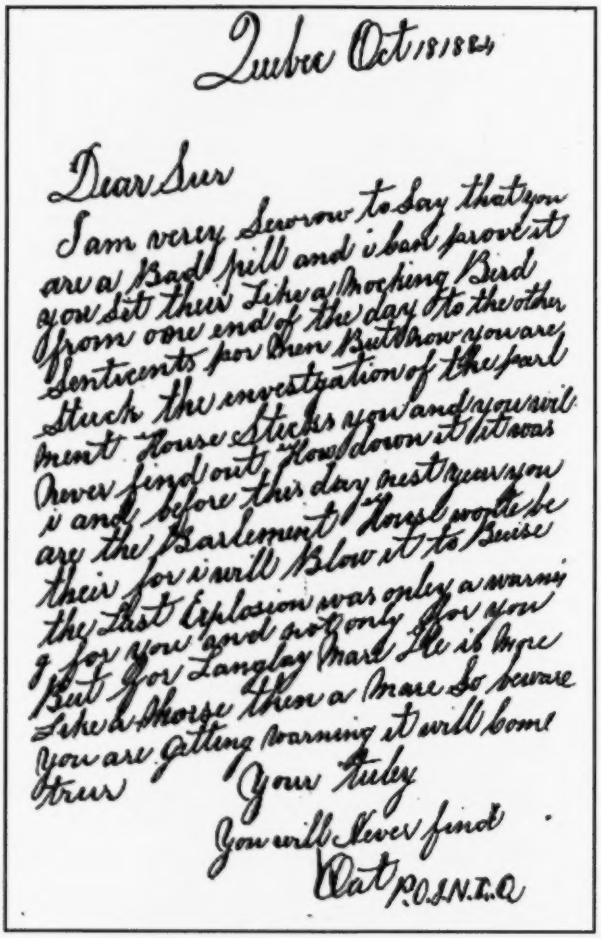

Quebec Oct 18 1884

Dear Sir

I am very Sorrow to Say that you are a Bad Pill and i bad prove it you Sit there Like a Roosting Bird from one end of the day to the other Sentiments for them But Now you are Stuck the investigation of the part ment House Sticks you and you will Never find out How Down it was i and before this day next Year you are the Parlement House would be their for i will Blow it to Buise the Last Explosion was only a warning for you and not only for you But for Langlay Mark He is More Like a Horse than a Mare So Beware You are getting Warning it will Come Your Ruley

Your Sincere

You will Never find Out P.O.J.N.T.O

Une lettre de menace reçue par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, ancien premier ministre alors « juge de police » chargé de l'enquête. Dans un style plutôt décousu, l'auteur écrit que l'attentat n'est qu'un avertissement et que personne ne pourra jamais le démasquer.

Fonds P.-J.-O. Chauveau
Division des archives de l'Université Laval

1. « La dynamite à Québec », *Le Canadien*, 13 octobre 1884, p. 2.
2. *L'Électeur*, 13 octobre 1884, p. 2.
3. « La dynamite à Québec »..., *loc. cit.*
4. *Loc. cit.*
5. *L'Électeur*, 13 octobre 1884, p. 2.
6. *Loc. cit.*
7. « Seconde explosion », *Le Canadien*, 13 octobre 1884, p. 2.
8. *Loc. cit.*
9. « La dynamite à Québec »..., *loc. cit.*
10. *L'Événement*, 13 octobre 1884, p. 2.
11. *L'Électeur*..., *loc. cit.*
12. « Nouveaux détails sur la catastrophe de samedi », *Le Canadien*, 14 octobre 1884, p. 1.
13. *L'Électeur*, 7 mars 1885, p. 2.
14. « Parlement provincial. Ouverture de la session », *L'Électeur*, 6 mars 1885, p. 2.
15. « Échos de la Chambre », *L'Électeur*, 10 mars 1885, p. 2.
16. « La première séance de la Chambre », *L'Électeur*, 6 mars 1883, p. 3.
17. « Nouveaux détails sur la catastrophe de samedi », *Le Canadien*, 13 octobre 1884, p. 2.
18. *L'Électeur*, 13 octobre 1884, p. 2.
19. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale et Publications du Québec, 2008, p. 379-380.

L'affaire Mousseau-Charlebois

Frédéric Lemieux
Historien

La première phase de construction de l'hôtel du Parlement (1877-1880) a respecté son budget initial de 392 000 $. La seconde, celle de la façade – aussi appelée le « palais législatif » – connaît des dépassements de coûts spectaculaires.

Ce chantier est en activité depuis plus d'un an quand, en juin 1884, le chef de l'opposition libérale, Honoré Mercier, porte de graves accusations contre Joseph-Alfred Mousseau, ex-premier ministre conservateur. Mousseau aurait favorisé l'entrepreneur Alphonse Charlebois dans l'obtention du contrat de construction de la façade. Le gouvernement est contraint d'instituer une commission d'enquête parlementaire qui fait grand bruit.

Le chef de l'opposition remonte au tout début du processus, soit au lancement de l'appel d'offres le 14 juin 1882. Le gouvernement exigeait alors que chaque soumissionnaire joigne à sa proposition la signature de « deux cautions solvables » (une banque, par exemple) pour établir sa crédibilité.

À l'époque, il est courant que des entrepreneurs non solvables cachent leur véritable situation et obtiennent de lucratifs contrats des gouvernements sans être capables de les commencer. Leur seul but étant de vendre ces contrats à d'autres entrepreneurs, ceux-là, sérieux, réalisant du coup un profit substantiel pour payer leurs dettes. Ces « mises aux enchères » sont alors un véritable fléau pour les gouvernements et une source de complications importantes : chantiers jamais lancés, retards de plusieurs années dans les travaux, gaspillage de fonds publics, reprise de l'appel d'offres, poursuites, etc.

Jusqu'en décembre 1882, le gouvernement Mousseau repousse trois fois la date limite pour déposer les soumissions. Celle de Charlebois figurait au cinquième rang sur une liste de neuf entrepreneurs. Elle devait être normalement écartée. Mais c'est plutôt le contraire qui s'est produit, comme Mercier s'emploie à le démontrer[1].

Joseph-Alfred Mousseau (1837-1886), premier ministre du Québec de juillet 1882 à janvier 1884.

Collection Assemblée nationale

Entre temps, le gouvernement a rehaussé les conditions demandées aux plus bas soumissionnaires. On leur a notamment demandé de verser 15 000 $ en garantie tout en ne leur donnant qu'une seule journée pour réunir la somme. Les trois premiers entrepreneurs, soit Levallée, Huot & Jobin et Lortie, ont lâché prise non sans protester contre ce changement de dernière minute. Le quatrième, un dénommé MacMillan, s'est ensuite désisté et Charlebois a remporté le contrat de 185 160 $ le 20 janvier 1883.

Durant la commission d'enquête, Charlebois avoue que MacMillan n'était en fait qu'un de ses employés qui lui servait de

paravent – et le cabinet était au courant dès la diffusion de l'appel d'offres[2]. D'autres faits troublants renforcent ces apparences de favoritisme. Des lettres et des télégrammes compromettants déposés par Mercier laissent entendre que l'entrepreneur aurait versé 10 000 $ à des intimes de Mousseau pour qu'ils le persuadent de lui donner le contrat.

Toutes ces manœuvres en coulisse ont lieu durant l'automne 1882. Elles expliqueraient pourquoi le gouvernement a repoussé trois fois la clôture de l'appel d'offres. Mercier avance que c'était pour laisser le temps à Charlebois et à Mousseau de s'entendre, après quoi on a écarté les autres soumissionnaires. Mousseau aurait lui-même reçu de l'argent de l'entrepreneur, qui semble avoir déboursé bien plus que 10 000 $ pour parvenir à ses fins. Tout cela, Mercier le sait grâce à l'un des conspirateurs qui, n'ayant pas été payé par Charlebois, intente contre lui une poursuite en justice[3].

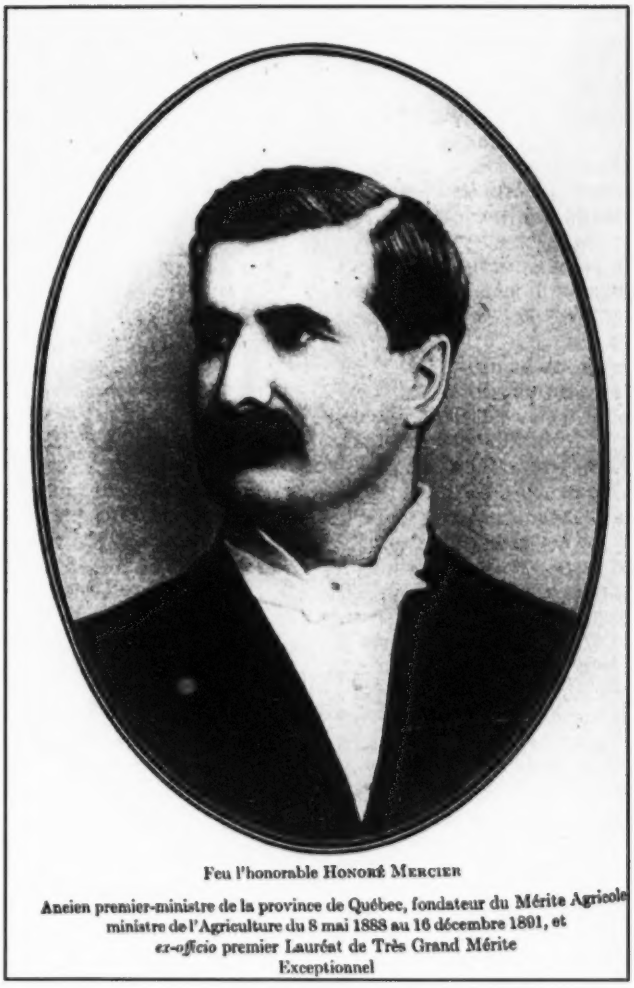

Feu l'honorable HONORÉ MERCIER

Ancien premier-ministre de la province de Québec, fondateur du Mérite Agricole
ministre de l'Agriculture du 8 mai 1888 au 16 décembre 1891, et
ex-officio premier Lauréat de Très Grand Mérite
Exceptionnel

Honoré Mercier (1840-1894), premier ministre du Québec de 1887 à 1891.

Collection Assemblée nationale

La commission d'enquête voit défiler une procession de témoins qui nient ou qui n'avouent qu'à la pièce. D'autres souffrent de trous de mémoire opportuns, si bien qu'il est impossible d'établir la vérité. « Ces paiements ont été faits assez mystérieusement », peut-on lire dans un pamphlet libéral résumant l'affaire, « et il est difficile de s'assurer bien exactement dans quelles circonstances ». Les témoins semblent s'être entendus à l'avance pour se protéger mutuellement[4].

Outre l'octroi du contrat, d'autres gestes de Charlebois sont pointés du doigt par Mercier et l'opposition libérale. À la suite de l'incendie du parlement de la côte de la Montagne (19 avril 1883), l'entrepreneur reçut l'ordre d'aménager temporairement l'Assemblée législative au rez-de-chaussée de la façade inachevée. L'installation, aussi obligée que précipitée, fut terminée à temps pour l'ouverture de la session, le 27 mars 1884[5]. Cependant, elle bouleversa les étapes de construction planifiées initialement et fit exploser les coûts. La voracité de Charlebois n'y fut pas étrangère.

Car l'entrepreneur a obtenu un sous-contrat de 28 000 $ pour meubler la Chambre temporaire du nouvel édifice. Le coût total du mobilier acheté chez

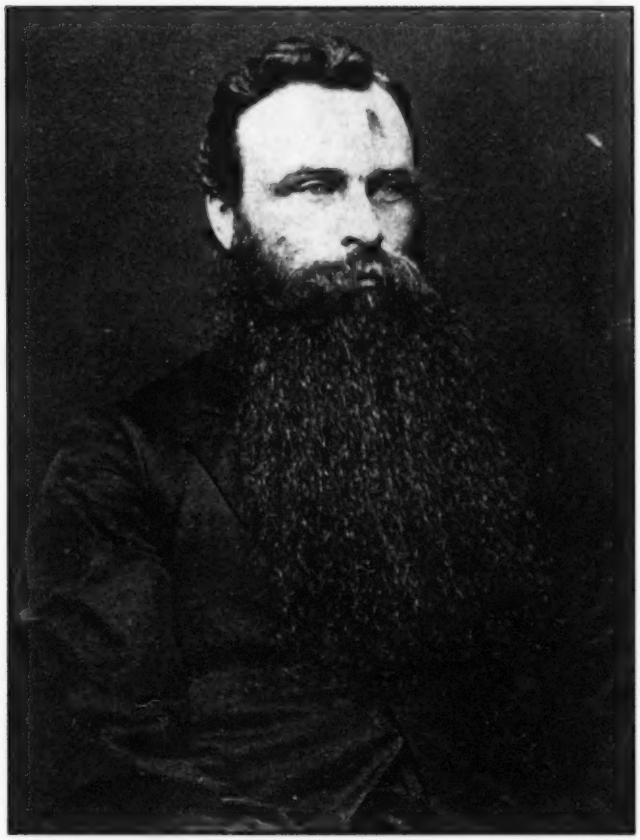

Louis-Olivier Taillon (1840-1923), premier ministre en 1887 et de 1892 à 1896.

Collection Assemblée nationale

différents fournisseurs a été facturé plus qu'au double de son prix original au gouvernement : 33 pupitres de députés de 650 $ sont payés 816 $ par le gouvernement, le système de sonnerie électrique passe de 60 $ à 500 $, la plomberie de 1 227 $ à 2 625 $. C'est toutefois le revêtement de sol qui remporte la palme de la surcharge, il a coûté 976 $ et a été facturé 3 097 $ au gouvernement.

L'entrepreneur se défend en disant avoir respecté les termes du contrat. Selon lui, le premier ministre John Jones Ross – qui a succédé à Mousseau le 23 janvier 1884 – et Louis-Olivier Taillon, le trésorier de la province, ont examiné son travail et se sont dits satisfaits. En réplique, l'opposition libérale plaide que si les fonctionnaires du ministère des Travaux publics avaient eux-mêmes fait ces achats, la facture n'aurait jamais été aussi salée[6].

Le 1er décembre 1884, la commission d'enquête disculpe Mousseau, une issue prévisible, étant donné la majorité de députés conservateurs qui la dirige. Dépité, le journal libéral *L'Électeur* dénonce cette partisanerie et qualifie Mousseau de « ministre prévaricateur qui souille aujourd'hui le banc des juges[7] ». Charlebois parachève quant à lui la façade de l'hôtel du Parlement en 1886. Au lieu de se chiffrer à 185 160 $, elle aura coûté près de 1 million de dollars, dont 875 000 $ d'« extras ».

Des dépenses aussi considérables demandent un très grand effort au gouvernement du Québec de l'époque, dont le budget annuel atteint 3 millions de dollars. Charlebois obtiendra d'autres contrats du gouvernement dans les années suivantes. Seules de plus amples recherches nous permettraient d'en savoir plus, non seulement sur l'affaire Mousseau-Charlebois, mais aussi sur tant d'autres épisodes de notre histoire.

---

1. *Le Scandale Mousseau : révélations complètes*, Québec, Imprimerie de L'Électeur, 1884, p. 4-7.
2. *Ibid.*, p. 4, 8-10.
3. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. 4, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 151 ; *Le Scandale Mousseau...*, p. 11.
4. *Le Scandale Mousseau...*, p. 11-12.
5. Selon la constitution, il ne peut s'écouler plus de 12 mois entre deux sessions parlementaires (article 86). Comme la prorogation avait eu lieu le 30 mars 1883, soit trois semaines avant l'incendie, il fallut près d'une année pour aménager les Chambres temporaires dans le nouvel édifice.
6. *Le Scandale Mousseau...*, p. 27-30 et 32.
7. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 151.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION *JE ME SOUVIENS*

Christian Blais
Historien

Le 19 mai dernier, Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, inaugurait l'exposition commémorant le 125e anniversaire de l'hôtel du Parlement. Intitulée *Je me souviens*, cette exposition est présentée jusqu'au 21 décembre 2012.

L'exposition convie le public à suivre un parcours de découvertes, lequel met en valeur plusieurs objets de la collection de l'Assemblée nationale. Une brochure permet de repérer chacune des cinq zones de l'exposition *Je me souviens* et d'admirer, en détail, les reproductions de quelques-unes des plus belles pièces présentées dans les différentes vitrines.

La visite débute au centre des visiteurs, où l'on peut voir plusieurs objets illustrant l'hôtel du Parlement. Dans le hall principal, « l'espace Taché » nous renseigne davantage sur la vie et les réalisations du concepteur de l'édifice du Parlement. L'histoire de la devise *Je me souviens* y est démystifiée. Au passage, on remarque la bibliothèque personnelle de Taché, l'un des plus récents ajouts à la collection de l'Assemblée.

Dans la galerie des présidents, une ligne du temps propose une synthèse de l'histoire du parlement qui, depuis ses origines, est le témoin de l'évolution de notre démocratie. Des photographies anciennes et des croquis du parlement y sont présentés. Parmi les objets inédits en vitrine, se trouve une bouteille de grès, datant du XIXe siècle, découverte en 2009 lors de travaux d'excavation effectués près de l'hôtel du Parlement. Également, sont exposées les tabatières de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, sauvées des flammes en 1883 lors de l'incendie du parlement de la côte de la Montagne.

Quatre bornes informatiques interactives permettent aussi d'en apprendre davantage sur certains événements particuliers qui ont marqué l'histoire de l'hôtel du Parlement.

Après avoir franchi l'escalier d'honneur, au premier étage, on peut admirer – dans son coffret d'origine – la masse du Conseil législatif, réalisée par l'horloger, joaillier et inventeur Cyrille Duquet, lequel s'était inspiré d'un dessin de Taché pour confectionner ce bâton d'or et d'argent. Toujours dans le hall

Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, lors du dévoilement de l'exposition. À ses côtés, Gérard Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, et Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

du parquet, se trouve un des 12 panneaux historiés qui ornaient les anciennes tribunes de la presse de 1906 à 1910. Taché, qui les a créés, explique que le « principal motif de l'ornementation de ces panneaux consiste dans la reproduction des armes de villes du continent européen, dont l'histoire est liée à la nôtre ». Le panneau en exposition est décoré des armoiries de Gènes, la ville natale de Christophe Colomb.

À l'étage supérieur, dans le hall des tribunes, il ne faut pas manquer les dessins originaux de l'hôtel du Parlement de Taché. En font partie un dessin des portiques d'angle avec les anciennes armoiries du Québec (1877), le détail des chapiteaux du pavillon central (1877), le plan du couronnement du campanile (1893) et le plan des grands escaliers des entrées principales (1883). Ces trésors ont été prêtés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Plus loin, une dernière capsule a pour thème l'horloge de la tour centrale. Une vidéo du maître-horloger André Viger dévoile les secrets de cette horloge, œuvre de Cyrille Duquet.

La seconde partie de l'exposition se tient à la Bibliothèque de l'Assemblée, située dans l'édifice Pamphile-Le May. Des plans, des photographies et des livres brossent un portrait de l'histoire des édifices de la colline Parlementaire ainsi que des anciens parlements de Québec, depuis 1792.

Il est possible, enfin, de parcourir l'exposition virtuelle *Je me souviens* au moyen du site Internet de l'Assemblée nationale (http://www.assnat.qc.ca).

Bonne visite !

Cette plaque commémorant le 125e anniversaire de l'hôtel du Parlement est située au pied du grand escalier extérieur de l'édifice.

Acquisitions et découvertes récentes de la Section de la gestion des documents et des archives

Marise Falardeau
Archiviste
Direction de la Bibliothèque

Quelques acquisitions récentes...

Fonds Mario Dumont

Ce fonds témoigne principalement de la carrière politique de Mario Dumont en tant que président fondateur et chef de l'Action démocratique du Québec de 1994 à 2008, député de Rivière-du-Loup de 1994 à 2009 et chef de l'opposition officielle en 2007 et en 2008. Il reflète aussi son rôle au sein du Parti libéral du Québec comme membre et comme président de la Commission jeunesse de ce parti de 1991 à 1992. De plus, le fonds met en lumière son implication dans des groupes de réflexion politique, son travail comme auteur et sa vie personnelle. On y trouve principalement des documents textuels datant de 1980 à 2009 et plus de 1800 photographies.

Collection Michel Lévesque

Cette collection est constituée d'une riche documentation portant sur 22 partis politiques ayant œuvré au Québec et au Canada ainsi que sur les campagnes électorales et les référendums. Elle contient également des dossiers documentaires concernant différents sujets ayant marqué l'histoire et le développement du Québec. La collection est composée principalement de documents textuels, d'affiches, de photographies et d'objets promotionnels datés de 1934 à 2004.

Collection Aline Cloutier

Cette collection contient des caricatures et des esquisses réalisées par Aline Cloutier, principalement entre 1950 et 1970. Les œuvres dépeignent des politiciens québécois et canadiens, des leaders mondiaux ainsi que des personnalités du monde artistique. Parmi ces caricatures, mentionnons celles de Jean Lesage, Daniel Johnson (père), Pierre Elliott Trudeau, Charles de Gaulle et Robert Charlebois.

Caricature de Daniel Johnson (père). Collection Aline Cloutier

Fonds Joseph-Eudore Le May
BAnQ – Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Quelques découvertes...

Mosaïque des parlementaires de 1890

La mosaïque des parlementaires de l'Assemblée législative du gouvernement d'Honoré Mercier, jusqu'ici inconnue de l'Assemblée nationale, a été repérée dans le fonds d'archives de Joseph-Eudore Le May au Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Joseph-Eudore Le May est le fils de Pamphile Le May, conservateur de la Bibliothèque de la législature de 1867 à 1892, et il aurait fait l'apprentissage de la photographie auprès de Marc-Alfred Montminy, fondateur du studio Montminy & cie. Cette mosaïque de 1890, de même que celles de 1892 à 1927, a d'ailleurs été réalisée par Montminy & cie.

Ébauche du *Règlement annoté de l'Assemblée législative* de 1941

En novembre 1994, l'Assemblée nationale a fait l'acquisition de l'ébauche du *Règlement annoté de l'Assemblée législative* de Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée. Il s'agit de l'édition de 1915, édition intercalée de pages blanches sur lesquelles Geoffrion a rédigé des annotations en vue de la publication du règlement de 1941. Ce manuscrit a été donné à l'Assemblée nationale par Arthur Geoffrion, fils de Louis-Philippe Geoffrion.

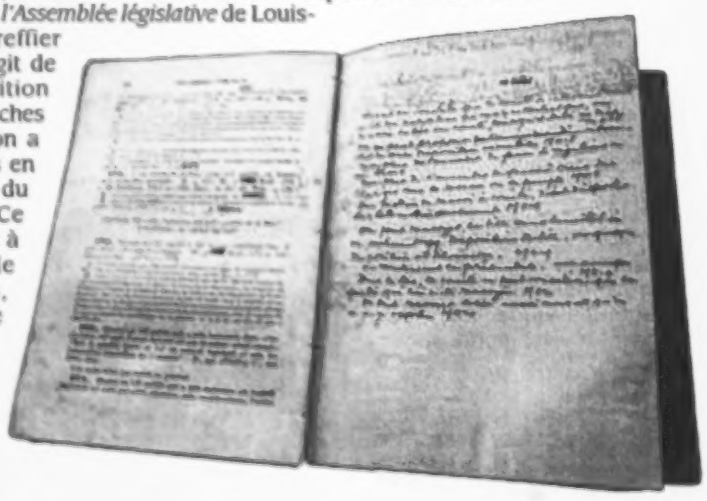

Collection Assemblée nationale
Photo : Christian Chevalier

LES ÉDIFICES DE LA DÉMOCRATIE PAR JAMES W. MACNUTT
COMPTE RENDU

Pierre Skilling
Membre du comité de rédaction

James W. Macnutt, qui signe dans ce numéro du *Bulletin* un article démontrant dans quelle mesure, malgré le style Second Empire, l'esprit de Westminster imprègne l'intérieur de l'hôtel du Parlement de Québec, a publié en 2010, en anglais et en français, un très bel ouvrage sur l'architecture et l'aménagement des édifices législatifs des provinces maritimes. Ce livre, intitulé *Les édifices de la démocratie* (traduction de *Building for Democracy*), offre une visite guidée des législatures de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. M. Macnutt étudie la forme, le style et le symbolisme de chacun des trois édifices : la Province House de Halifax (qui a ouvert ses portes en 1819), la Province House de Charlottetown (1849) et l'édifice de l'Assemblée législative à Fredericton (1882). L'auteur, avocat à Charlottetown et spécialiste des documents visuels ayant trait à l'histoire des Maritimes, explique de quelle façon ces constructions traduisent, chacune à leur manière, l'idéal de la démocratie parlementaire de tradition britannique. Le propos de l'auteur, qui explique le contexte historique et politique de la création de ces bâtiments et expose en détail leurs composantes architecturales et décoratives, est appuyé par de magnifiques photographies de Michael Needham.

M. Macnutt explore le passé architectural commun de ces trois édifices et ce qui les distingue les uns des autres (hors du Québec, en général, on n'appelle pas « parlements » les édifices législatifs provinciaux). La Province House de Halifax, exemple du style de la fin de l'époque géorgienne (prévictorienne), est l'un des plus anciens et des mieux préservés des édifices législatifs coloniaux de l'empire britannique. Charles Dickens, qui l'a visitée en 1842, l'a qualifiée de joyau de l'architecture géorgienne. L'Assemblée législative de Charlottetown est le plus petit édifice parlementaire au Canada. De style néogrec, il est « reconnu comme l'un des plus beaux exemples architecturaux au sein du Commonwealth ». Il équivaut en quelque sorte, selon M. Macnutt, à une visite du palais de Westminster en miniature. Quant à la législature de Fredericton, elle se distingue des deux précédents édifices, qui furent construits à l'époque coloniale et modifiés ultérieurement afin de répondre aux nécessités d'une assemblée législative provinciale élue. D'abord, elle est de style Second Empire. Selon l'auteur, différentes raisons peuvent avoir motivé ce choix architectural, dont l'origine française de ce style, témoignant des racines d'une partie importante des citoyens du Nouveau-Brunswick, les Acadiens, tout en étant apprécié par les anglophones de ce coin de pays. En outre, la conception et l'aménagement de l'édifice de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, qui fut construit dans le dernier quart du XIX[e] siècle, témoigne d'un protocole « moins formel et moins rigide » que les édifices coloniaux en ce qui a trait aux relations entre les trois principales composantes de la législature, soit le lieutenant-gouverneur de la province et les deux Chambres.

À propos de l'architecture et de l'aménagement de ces lieux de pouvoir, l'auteur affirme dans son introduction (p. 11) que :

> les concepteurs de nos édifices des assemblées législatives formulent des énoncés puissants, sinon des avertissements, à l'intention des générations futures quant à la nature et aux principes de la démocratie et de la gouvernance dans leur province. Il s'agit d'un message capital. Il est particulièrement important lorsqu'on songe à effectuer des rénovations ou à apporter des modifications à nos édifices des assemblées législatives. Ceux-ci représentent, après tout, la population sous forme de briques et de pierres.

En plus des nombreuses photographies qui permettent au lecteur de s'introduire à l'intérieur même de ces assemblées, le livre

présente les plans d'étages des législatures, réalisés par Philip Jefferson, qui est en outre l'auteur des photos des élévations des édifices. L'ouvrage inclut aussi un glossaire de termes architecturaux et parlementaires, une bibliographie étoffée et un index. *Les édifices de la démocratie* s'adresse aussi bien aux élèves et aux étudiants intéressés par le sujet qu'au grand public.

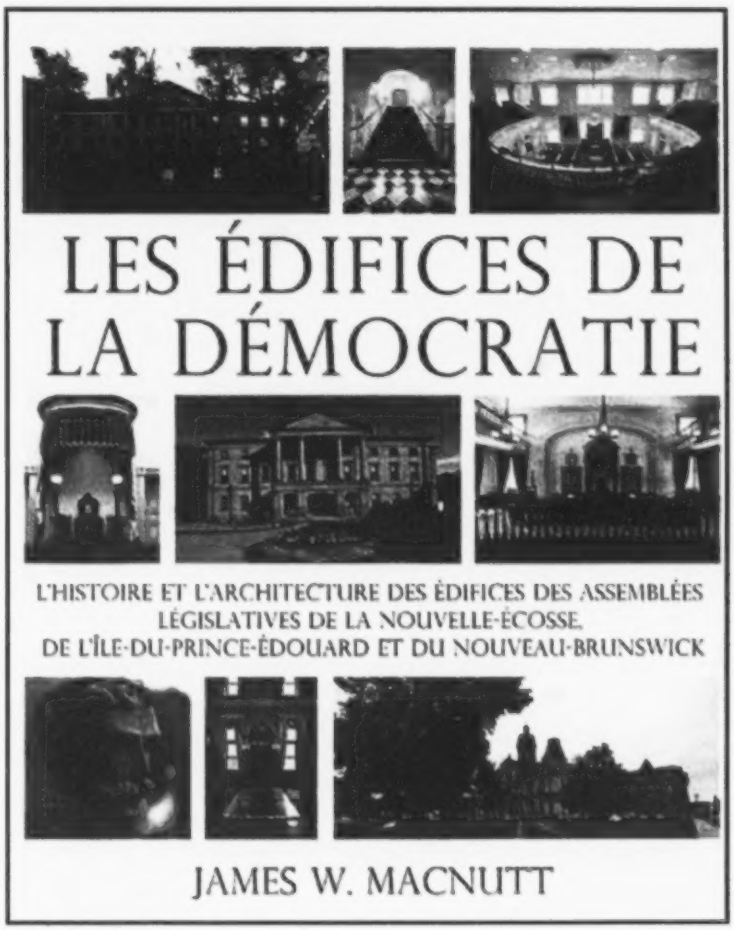

Les édifices de la démocratie :
l'histoire et l'architecture des édifices des assemblées législatives de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick
par James W. Macnutt.
ISBN : 978-0-88780-941-5.
Couverture souple, 128 pages, 25,95 $.
Halifax, Formac, 2010.
www.formac.ca

PUBLICATIONS RÉCENTES

Christian Chevalier et Stanley Péan.
Québec : splendeurs capitales.
Québec, Commission de la capitale nationale, Assemblée nationale du Québec et les Publications du Québec, 2011.

Le photographe Christian Chevalier et l'écrivain Stanley Péan ont uni leur talent au bénéfice de l'hôtel du Parlement à l'occasion du 125e anniversaire de ce prestigieux édifice. Dans cette escapade littéraire, la capitale québécoise apparaît sous différents jours. Au gré des saisons, des atmosphères et des moments de la journée, Québec se dévoile grâce aux photographies de Christian Chevalier, habillées par la poésie de Stanley Péan.

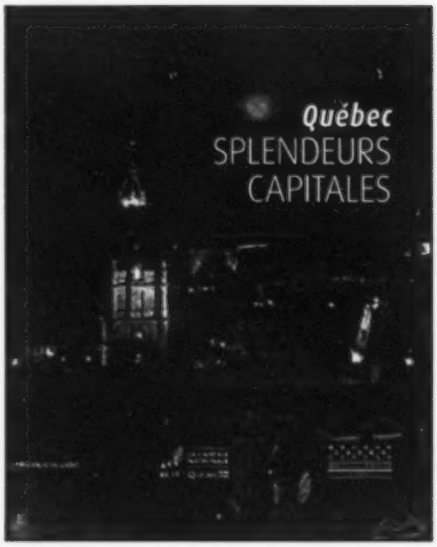

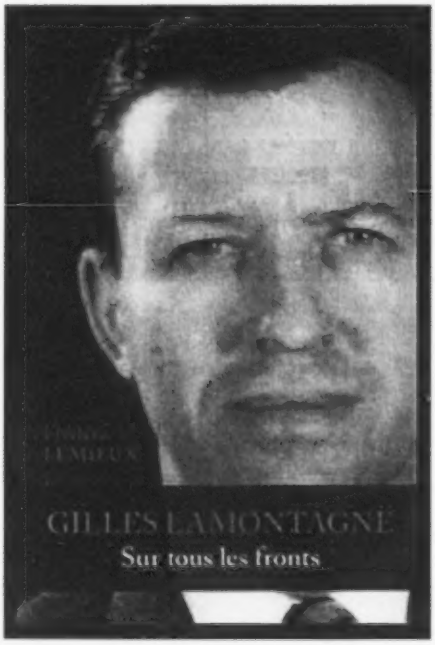

Frédéric Lemieux.
Gilles Lamontagne : sur tous les fronts.
Montréal, Delbusso, 2010.

Frédéric Lemieux, historien à l'Assemblée nationale, est l'auteur d'une biographie de Gilles Lamontagne, qui fut notamment militaire, maire de Québec, député et ministre au Parlement du Canada et lieutenant-gouverneur du Québec. L'ouvrage de plus de 600 pages est abondamment illustré. Il raconte le parcours exceptionnel de cet homme et sa contribution majeure au développement de la ville de Québec. L'ouvrage est disponible dans les librairies au coût de 36,95 $. Vous pouvez également vous le procurer à un coût moindre en contactant l'auteur à : frederic@fredericlemieux.com

Assemblée nationale du Québec.
Vos archives, une contribution à la mémoire du Québec : guide à l'intention des parlementaires et de leur personnel. 3e édition. Québec, Assemblée nationale, 2011.

Ce guide, plus complet et détaillé, comporte des explications sur le don d'archives et présente une structure classificatoire ainsi que des délais de conservation destinés à faciliter la gestion des documents physiques et électroniques. Le tout est accompagné d'exemples de documents tirés de fonds d'archives de parlementaires permettant d'illustrer certaines descriptions.

BRÈVES

(Suite de la page 2)

8 avril 2011

- L'Assemblée nationale célèbre le 125e anniversaire de l'hôtel du Parlement. Le 8 avril 1886, les députés siégeaient pour la première fois dans l'actuelle salle de l'Assemblée nationale.

19 avril 2011

- Inauguration de l'exposition *Je me souviens* sur l'histoire et l'architecture de l'hôtel du Parlement.

6 juin 2011

- Louise Beaudoin, députée de Rosemont, Pierre Curzi, député de Borduas, et Lisette Lapointe, députée de Crémazie, démissionnent du caucus du Parti québécois. Ils siégeront dorénavant comme députés indépendants.

7 juin 2011

- Le député de Nicolet-Yamaska, Jean-Martin Aussant, démissionne du caucus du Parti québécois. Il continue de siéger à titre de député indépendant.

10 juin 2011

- Ajournement des travaux de la 2e session de la 39e législature.

21 juin 2011

- Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, annonce son retrait du caucus du Parti québécois pour siéger à titre de député indépendant.

- René Gauvreau, député de la circonscription de Groulx, se retire du caucus du Parti québécois. Il siégera dorénavant comme député indépendant.

24 juin 2011

- Dévoilement de la plaque commémorative soulignant le 125e anniversaire de l'hôtel du Parlement par le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, et le président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec, Jacques Langlois.

24 août 2011

- Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, préside le lancement du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF). Ce regroupement international d'administrateurs d'élections a pour objectif de favoriser des scrutins libres, fiables et transparents.

6 septembre 2011

- Démission de Nathalie Normandeau à titre de députée de Bonaventure, de vice-première ministre, de ministre des Ressources naturelles et de la Faune et de ministre responsable du Plan Nord.

6 au 9 septembre 2011

- Tenue à Québec de la XIe Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Jacques Chagnon est le président de la COPA.

Eugène-Étienne Taché et l'hôtel du Parlement

1. Beaulieu, André. **L'hôtel du Parlement**. Québec : Assemblée nationale du Québec, 1981. 96 p. A11A8 H68 1981

2. Blais, Christian, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. **Québec : quatre siècles d'une capitale**. Québec : Publications du Québec, 2008. Voir les pages 353-367 et 379-380. A11A8 Q42 2008

3. Chevalier, Christian et Stanley Péan. **Québec, splendeurs capitales**. Québec : Publications du Québec, 2011. 120 p.

4. Cossette, Jean-François. **La restauration du couronnement de la tour centrale de l'hôtel du Parlement**. *Bulletin* de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Vol. 35, nos 1-2 (avril 2006), p. 19-21. http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/Bulletin/avr2006.pdf

5. Derome, Robert. **Charles Huot et la peinture d'histoire au Palais législatif de Québec (1883-1930)**. Ottawa : National Gallery of Canada, 1976. 44 p. B 1976 003

6. Deschênes, Gaston. **Entretiens sur l'histoire de l'hôtel du Parlement, des anciens édifices parlementaires et du salon bleu**. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de la recherche et de la documentation, Division de la recherche, 1982. 38 p. A11B5 E57 1982

7. Deschênes, Gaston et Francesco Bellomo. **L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec**. Saint-Lambert : Stromboli, 2007. 264 p. A11A8 D486 2007

8. Deschênes, Gaston. **Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes**. Québec : Éditions MultiMondes, 2005. 323 p. 725.1109714471 D446 2005

9. Desgagnés, Michel et Denyse Légaré. **Les édifices parlementaires depuis 1792**. 2e éd. rev. et aug. Québec : Publications du Québec, 1992. 124 p. A11A8 V53 03 1992

10. Gallichan, Gilles. **Nos parlements : une histoire mouvementée**. *Cap-aux-Diamants*. no 30 (été 1992), p. 14-17.

11. Gravel, Pierre-Luc et David Pelletier. **Les boiseries à l'hôtel du Parlement de Québec : brèves biographiques et significations des devises**. Québec : Assemblée nationale, Direction de l'accueil et du protocole, 1999. 20 p. A11A8 G72 1999

12. Hudon, Francine. **L'architecte de l'hôtel du Parlement de Québec, Eugène-Étienne Taché (1836-1912)**. *Bulletin* de la Bibliothèque de la législature. Vol. 9, nos 3-4 (décembre 1979), p. 39-50. http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/PER/181670/1979/Vol_9_nos_3-4_(dec_1979).pdf

13. Laureau, Delphine. **Restauration en haute voltige**. *Continuité*, no 124 (printemps 2010), p. 12-13.

14. Martin, Denis. **Les héros de la patrie : la façade de l'hôtel du Parlement**. Dans *Louis-Philippe Hébert*. Québec : Musée du Québec, 2001, p. 136-143. C84M84 H42 2001

15. Morisset, Lucie K. et Luc Noppen. **Taché, Eugène-Étienne**. Dans *Dictionnaire biographique du Canada. Tome XIV, de 1911 à 1920*. R. Cook; R. Bélanger. (dir.). Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1998, p. 1073-1077. 920.071 D554a 14 Réf http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=7730

16. Noppen, Luc et Gaston Deschênes. **L'hôtel du Parlement : témoin de notre histoire**. 3e éd. rev. et corr. Sainte-Foy : Publications du Québec, 1996. 204 p. A11A8 N66 1996

17. Simard, Guy. **Lumière sur le Parlement**. *Continuité*. No 87 (hiver 2000-2001), p. 47-49.

18. Thonel D'Orgeix, Émilie de. **Eugène-Étienne Taché architecte (1836-1912) : l'influence française à Québec, durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle**. Mémoire de maîtrise. Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 1989, 268 f. N 5300.5 TOU 1989 T486 (Université Laval).

19. Vallée, Anne-Élisabeth. **Le Palais législatif de Québec : une œuvre nationale**. Dans *Napoléon Bourassa et la vie culturelle à Montréal au XIXe siècle*. Montréal : Leméac, 2010, p. 210-221. 927.591 14 B766 V182 2010

Martin Pelletier
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Coordination et comité de rédaction
Frédéric Lemieux
Martin Rochefort
Pierre Skilling

Soutien à la coordination et révision linguistique
Geneviève Court
Danielle Simard

Conception graphique
Direction des communications

Mise en page
Robert Bédard

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

Adresse
Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
5e étage, bureau 5.01
Québec (Québec) G1A 1A3
bulletin@assnat.qc.ca
http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/publications/Bulletin
418 643-4567

Photo de couverture
Collection Assemblée nationale
Photo : Francesco Bellomo

Les idées exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise avec la mention de la source.

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0701-6808